

Histoire de l'ESS

Continuités et renouvellements

*Documents à imprimer pour animer
le
dispositif d'apprentissage
collaboratif*

2 heures

Phase 1 Introduction 25 mn

Introduction document élèves

p2

1 exemplaire par élève

Phase 2 Périodisation 45 mn

Phase 3 et 4 Exposés et analyse réflexive 40 mn

1 seul exemplaire pour toute la classe

Documents période 1 (1789 - 1848) p3 à 14

Documents période 2 (1848 – 1900) p15 à 24

Documents période 3 (1900 - 1945) p25 à 33

Documents période 4 (1945 – 1975) p34 à 42

Documents période 5 (1975 – 2020) p43 à 50



Document introductif élèves

(1 par élève)

Le secteur dominant en France

En France, 90% des entreprises sont soit des **entreprises individuelles** dont le but est de créer un emploi au dirigeant-propriétaire. *Ex un boulanger.*
soit des **entreprises lucratives** capitalistes dont le capital (machines, locaux, argent de l'entreprise) n'appartient pas à la main d'œuvre (les salariés) mais essentiellement à des actionnaires extérieurs. Les bénéfices sont redistribués avant tout à ces propriétaires. Du coup leur but essentiel est de faire des profits. *Ex Amazon, Google, Nestlé.*
soit des **entreprises publiques** : *SNCF, RATP, EDF, Opéra de Paris...*

D'autres formes d'entreprises sont possibles

A côté du secteur dominant, il en existe un autre qui est l'ESS (économie sociale et solidaire). Il regroupe des organisations différentes qui sont collectives (donc pas individuelles), non lucratives et privées (donc pas publiques).

Par exemple,
les coopératives (viticoles, fruitières) ;
les associations (sportives, les restos du cœur) ;
les mutuelles de santé (MGEN) ou d'assurance (MAIF) ;
les fondations (hôpitaux de France : pièces jaunes).

Les organisations de l'ESS sont différentes des autres

Elles organisent la solidarité entre leurs membres.

La plus grosse part des bénéfices restent dans l'entreprise pour assurer sa continuité dans le temps.

Elles sont gérées démocratiquement par leurs membres c'est-à-dire que les associés décident tous ensemble.

Elles se sont développées surtout à partir du XIXème siècle et leur essor continue. Comprendre l'histoire de l'ESS permet de mieux comprendre les perspectives d'aujourd'hui !

Notez ici ce que vous ne comprenez pas dans cette fiche :



Source : Danièle Demoustier *L'Economie sociale et solidaire*, Ed. La Découverte 2003

Bien avant la Révolution, les premières coopératives (fruitières du Jura) ont commencé à se créer en 1273 ! Mais le mouvement coopératif a s'est vraiment développé à partir du 19ème siècle.

La Révolution française, elle, a affirmé les droits individuels et a libéré l'initiative individuelle.

Sous l'Ancien régime, les activités économiques dépendaient du bon vouloir du Roi, étaient strictement encadrées par l'État royal ou par des réglementations qui limitaient le nombre de producteurs. **Toutes les entraves à la liberté de production, qu'elles soient agricoles, artisanales ou industrielles, sont supprimées par la Révolution.**

Ainsi la loi Le Chapelier est votée le 14 juin 1791. Cette loi interdit toutes coalitions ou regroupements d'ouvriers sous peine de mort. Mais les révolutionnaires ne réussissent pas à mettre en place leur projet de système de protection sociale qui devait conduire l'Etat à accompagner l'individu "du berceau jusqu'à la tombe".

De ce fait, les ouvriers et leurs familles se retrouvent bien seuls face au marché, aux employeurs et aux commerçants. L'exode rural et l'essor des manufactures engendrent des conditions de vie effroyables.

En réaction, de nouvelles formes de solidarité, comme **les sociétés de secours mutuel** (voir encadré 2) sont apparues, portées par des ouvriers qualifiés dont le métier était menacé par l'essor des manufactures et soutenues par une bourgeoisie « sociale »

La révolution de 1848 permet d'obtenir le droit à l'association, supprime le marchandage et baisse la durée du travail. Mais au lieu des ateliers sociaux, les ouvriers n'obtiennent que des ateliers nationaux, véritables ateliers de charité.

Encadré 1 La loi Le Chapelier

La loi Le Chapelier, promulguée en France le 14 juin 1791, est une loi proscrivant les organisations ouvrières, notamment les corporations des métiers, mais également les rassemblements paysans et ouvriers ainsi que le compagnonnage (réseaux d'artisans).

Elle interdit de fait les grèves et la constitution des syndicats au cours du siècle suivant, mais aussi certaines formes d'entreprises non lucratives comme les mutuelles.

Encadré 2 Les sociétés de secours mutuel

Les sociétés de secours mutuel sont à la fois des sociétés d'entraide entre ouvriers qualifiés et sociétés de bienfaisance de la part de notables locaux.

Or, elles pouvaient aussi être des **sociétés de résistance** car les cotisations étant basées sur les revenus dans une profession donnée, il était aisé de les comparer et de dénoncer « de mauvais patrons ».

Leur premier objet était de payer des funérailles et de secourir la veuve et l'orphelin. Pourtant, certaines sont devenues des « caisses de grève ».



Source de l'image: Wikipedia. Peinture de Félix Philippoteaux



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Eco.

L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements, dispositif d'apprentissage collaboratif 2020/ Lycée

Figure féminine Pauline Roland (1805-1852)

« Elle ne connaissait ni l'orgueil ni la haine ;
Elle aimait ; elle était pauvre, simple et sereine (...)
Elle s'inquiétait des enfants et des femmes ;
Elle criait : progrès ! amour ! fraternité ! (...)
Quand Pauline Roland eut commis tous ces crimes,
Le sauveur de l'église et de l'ordre la prit
Et la mit en prison... »
Victor Hugo, *Les Châtiments*, 1852



Image Wikipedia

Peu connue des milieux socialiste et féministe actuels, Pauline Roland fait cependant partie de celles qui, au XIXe siècle, ont voulu donner une image moderne de la femme ainsi qu'une conception affirmée de la citoyenne.

Née le 7 juin 1805

Pauline Roland est d'origine petite bourgeoise. En 1832, elle se fait embaucher à Paris comme institutrice. Bientôt, elle collabore à l'un des premiers journaux féministes, *La Femme nouvelle*, rédigé par de jeunes ouvrières. Mais beaucoup plus instruite que la majorité des jeunes filles de l'époque, elle prend bientôt part à la rédaction d'articles d'histoire et de géographie pour *L'Encyclopédie nouvelle*, puis écrit pour la *Revue indépendante*. Elle traduit des ouvrages anglais, rédige des livres d'histoire pour enfants et publie des biographies représentatives de ses conceptions sociales : « **Pauline suit toujours le fil d'Ariane qui, à travers l'histoire, mène à la libération des hommes.** ». Elle refuse de se marier pour ne pas tomber sous l'autorité d'un homme. Du coup elle élève seule ses 3 enfants de 2 pères différents.

En 1850

Pauline Roland est arrêtée pour socialisme, féminisme et « débauche » puis déportée. Les dures conditions de détention qu'elle endure finissent par avoir raison de sa santé et entraîner sa mort en 1852.

En 1847

Elle part à Boussac, dans la Creuse, où se crée une imprimerie. Une vingtaine de personnes y vivent, **en association de production et de consommation (qu'on appellerait actuellement des coopératives)** ce qui répond à l'idéal de leur fondateur : faire se côtoyer sur le lieu de travail les valeurs de liberté, égalité, fraternité, avec la fonction économique. C'est dans ce cadre que Pauline accepte en 1847 de diriger l'école de l'association. Elle y trouve à la fois la stabilité financière et la possibilité de concevoir et pratiquer l'éducation socialiste. La solidarité joue à plein dans la fonction éducative, conjuguant l'action collective et le savoir. Mais l'histoire interrompt cette expérience. La révolution de février 1848 abat la monarchie. Cette élection lui donne l'occasion de revendiquer le droit de vote pour les femmes.

En cette période, la manifestation révolutionnaire qui l'intéresse au plus haut point est l'engouement associatif lié à la nouvelle loi que le gouvernement provisoire de la toute jeune république a votée en remplacement de la loi Le Chapelier (1791) qui interdisait les associations professionnelles. **Dès mars 1848, des centaines d'associations ouvrières ont immédiatement vu le jour dans la capitale.** Pauline se livre alors à de véritables reportages sur le fonctionnement des associations parisiennes des différents corps de métiers masculins ou féminins, qu'elle publie dans le journal *La République*. Elle voit dans ce concept un mouvement historique irréversible, à l'origine de la destruction de la féodalité comme de celle de l'entreprise bourgeoise capitaliste.(...) « **C'est par l'organisation des travailleurs eux-mêmes que l'on arrivera à la transformation nécessaire de la société.** ».

A cette période, le mouvement associationniste français est l'objet de vifs débats théoriques portant sur la fixation des salaires (faut-il les déterminer selon les besoins, le temps de travail, le mérite ou de façon égalitaire ?) et sur le rôle de l'Etat et de la concurrence.

Quelques définitions

L'associationnisme : mouvement historique à l'origine de l'économie sociale. Il a englobé, jusqu'aux années 1860, aussi bien les associations ouvrières que les sociétés de secours mutuel. Il est né malgré l'interdiction des associations professionnelles, imposée par la loi Le Chapelier de 1791.

Claire Alet-Ringenbach et Naïri Nahapétian, Alternatives économiques poche 2006

Les manufactures : Établissements industriels de grande taille, qui regroupaient dans un même atelier différentes machines, conduites chacune par une seule personne, en vue d'une même production.

Le mutuellisme: Principe d'entraide réciproque qui est à la base des mutuelles. www.Larousse.fr

Buche, Philippe (1796-1865),

*D'après Denis Clerc, Alternatives
Economiques Poche n° 022 - janvier 2006*

En 1830, à l'occasion de la révolution de juillet, il défend, dans une perspective chrétienne, l'idée de l'association ouvrière comme substitut aux manufactures naissantes. Il développe ce qui deviendra le fondement des coopératives ouvrières de production : **le bénéfice doit être partagé entre les travailleurs, mais après en avoir affecté une part aux réserves destinées à rendre l'entreprise plus solide. Cette part doit être impartageable.**

En 1834, est créée sur ce modèle la première coopérative ouvrière française, l'Association des bijoutiers en doré.

Pour lui l'émancipation sociale des travailleurs doit résulter du développement de leurs capacités de producteurs.

Pierre-Joseph Proudhon (1809 – 1865)

Encyclopédie Larousse

Il adhère aux principes du mutuellisme. Il conçoit la société nouvelle comme un ensemble d'associations fédératives de groupements libres. « *L'atelier remplacera le gouvernement* ». En fait, il veut « *fondre, immerger et faire disparaître le système politique ou gouvernemental dans le système économique, en réduisant, simplifiant, décentralisant, supprimant l'un après l'autre tous les rouages de cette grande machine qui a nom le gouvernement* ».

La Voix du peuple, 3 décembre 1849



Source des images, Wikipedia

Louis Blanc (1811 -1882)

www.universalis.fr

Selon Louis Blanc, il faut supprimer la concurrence sauvage dans l'économie et entre les hommes en créant des associations ouvrières de production : **les ateliers sociaux**. L'État fournirait le capital nécessaire à leur démarrage et nommerait l'encadrement.

Le gouvernement jouerait ainsi un rôle de régulateur du marché. L'importance qu'il accorde à l'intervention de l'État amène Blanc à affirmer l'interdépendance des réformes politique et sociale. Ses conceptions étatistes lui valent l'hostilité déclarée de Proudhon.



L'économie politique émerge comme science de la création de la richesse. Mais quelle est la place de l'économie sociale ?

Débat n°1 :

Le rôle de l'économie sociale est-il :

- **d'intégrer les travailleurs au marché du travail ?**
- **ou de lutter contre l'économie libérale ?**

- Pour certains, dans une optique libérale, l'économie sociale doit **intégrer les travailleurs au marché du travail**. En effet, ceux-ci sont réticents à se salarier dans les grandes manufactures. Les ouvriers étant considérés comme fainéants et gaspilleurs, l'économie sociale doit aussi encourager l'épargne ouvrière. D'ailleurs en 1818, on crée les Caisses d'Épargne.

- Pour d'autres, c'est une économie collective du travail, qui doit transformer les conditions de travail et de vie de la « classe laborieuse » en améliorant son revenu et en défendant les métiers, et ainsi lutter contre l'économie politique « du riche ».

Débat n°2 :

Faut-il encourager la concurrence ou la réguler ?

- Certains pensent qu'il faut exacerber la concurrence entre entreprises et entre travailleurs pour accroître la richesse qui profitera à tous ; (*A. Smith*)

- d'autres pensent qu'il faut réduire la concurrence entre travailleurs parce qu'elle fait baisser les salaires et favoriser les associations ; en même temps, il faut maintenir la concurrence entre associations ouvrières ; (*P. Buchez*)

- d'autres enfin, pensent que l'Etat doit intervenir pour réduire la concurrence entre entreprises en créant une seule association professionnelle par métier. (*L. Blanc*)

Ces débats traversent la révolution de 1848

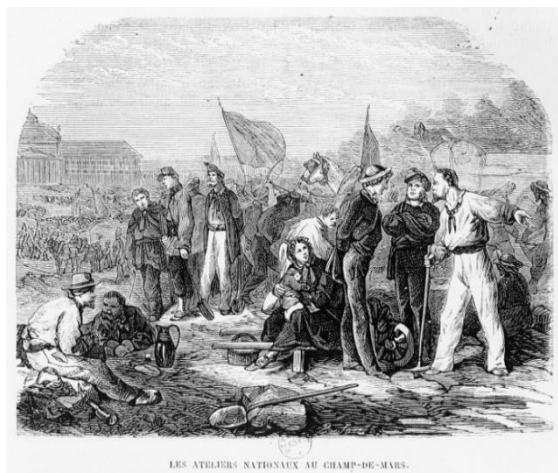
En 1848, les Républicains imposent des **Ateliers nationaux** pour donner du travail aux chômeurs, alors que les associationnistes réclamaient la création d'**Ateliers sociaux** pour les ouvriers (selon le modèle de Louis Blanc). La Commission du Luxembourg a accordé des financements aux associations ouvrières, qui se sont rapidement – et de façon éphémère – multipliées, souvent par alliance entre patrons et ouvriers.

La Commission du Luxembourg

D'après Wikipedia

Elle a siégé au Palais du Luxembourg à Paris au printemps 1848, et a été chargée de réfléchir et de proposer une nouvelle organisation du travail afin d'améliorer le sort des travailleurs. Sous la présidence de Louis Blanc, elle a mis en œuvre, pendant quelques mois, son plan d'organisation du travail dont l'exemple le plus marquant a été l'atelier social.

Véritable parlement du travail, cette assemblée, démocratique et représentative dans sa composition a été à l'origine d'un projet de loi sur le travail.



Wikipedia, gravure de César Bouton



Exemple 1, une mutuelle La Société de prévoyance et de bienfaisance des Gantiers de Grenoble

La Société de prévoyance et de bienfaisance des Gantiers de Grenoble, créée en 1803 à Grenoble par André Chevallier, est la première mutuelle de France.

L'activité gantière a subi une grave crise des commandes pendant la Révolution française : la ganterie étant le symbole du luxe et de la noblesse. En 1803, la misère des ouvriers était terrible ; quelques-uns d'entre eux concurent l'idée de s'unir et de verser périodiquement, dans une même caisse, une cotisation destinée à servir dans les cas de maladie, chômage involontaire, funérailles. L'objet de cette "caisse de bienfaisance" était pour les gantiers de "secourir ceux de leurs confrères qui seraient dans le besoin". Ses statuts reçurent l'accord du maire et du préfet.. Cette caisse est aussi alimentée par des bienfaiteurs donateurs.

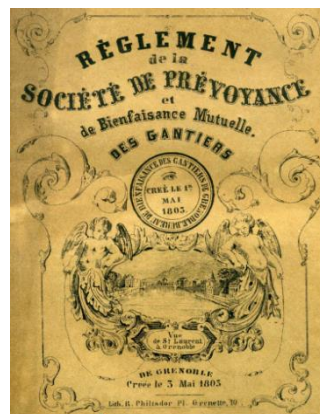
La société connut un grand essor à partir des années 1830, les gants étant de nouveau à la mode.

De nouveaux statuts sont déposés en 1849, après la révolution. Les coloristes se voient écartés du fait de l'augmentation du nombre d'adhérents : la société comptait alors de 5 à 6 000 membres.

En 1855, la société crée sa caisse de retraite qui compte 759 membres titulaires en 1858, et 1202 adhérents en 1859.

À la fin du XIXe siècle, l'industrie lourde se développant, la distance patron-ouvrier grandit, et les premières lois de protection sociale furent votées.

L'action syndicale et l'État prirent le relais de la solidarité et du paternalisme. Les ouvriers des grandes entreprises créèrent leurs propres mutuelles.



Source de l'image , Wikipedia

Encadré 1 Demande d'autorisation de la société d'entraide en 1803

« Au citoyen Renauldon, maire de la ville de Grenoble.

Le citoyen Chevallier a l'honneur d'exposer au nom de quelques gantiers de la même commune que les revers funestes que le commerce de la ganterie vient d'éprouver depuis peu de temps, ont enlevé à plusieurs d'entre eux les moyens d'exister et de se procurer les secours nécessaires quand ils sont malades. La plupart des gantiers ont témoigné le désir qu'ils ont de concourir par une souscription volontaire, à l'établissement d'une caisse de bienfaisance dont l'unique destination serait de secourir ceux de leurs confrères qui seraient dans le besoin.

A cet effet, ils vous supplient, citoyen maire, de vouloir bien leur accorder votre autorisation pour s'assembler dimanche prochain et arrêter le plan de leur bureau de bienfaisance, protestant que, toujours attentifs à se conformer à la loi et à obéir à l'autorité, ils ne s'écarteront jamais des règles qu'elle prescrit ni des ordres que vous jugerez à propos de leur donner. »

Encadré 2 Les statuts

Ils prévoyaient deux types de membres :

- **les membres actifs** : les ouvriers qui devaient avoir moins de 40 ans et faire preuve de leur capacité dans le métier;
- **les bienfaiteurs** ou honoraires, qui cotisaient mais ne profitaient pas des aides, fabricants gantiers issus de la haute et moyenne bourgeoisie.

La société ne devait avoir ni aspect religieux ni aspect politique, et être acceptée par les ouvriers, le patronat et l'administration.

Un des buts était de pacifier les relations sociales tout en conservant la propriété ; la bourgeoisie s'assignant en plus un rôle moralisateur en inculquant le goût de la prévoyance et de l'épargne. De fait, elle fut même soutenue par l'Eglise catholique. Les secours étaient accordés aux malades et aux chômeurs involontaires, un médecin et un pharmacien étant appointés.

Période 1 : 1789 – 1848

Source : D'après *Une des premières coopératives de production : l'association buchézienne des bijoutiers en doré* A Cuvillier, *Revue d'histoire économique et sociale*, 1932

Exemple 2 *Coopérative de production* **L'Association chrétienne des bijoutiers en doré (1834 – 1873)**

En 1834, quatre d'entre eux décident de s'affranchir de la tutelle des marchands et de créer leur propre association ouvrière de production, l'Association chrétienne des bijoutiers en doré. Cette initiative est impulsée par l'un deux JM Leroy qui avait trouvé sous sa porte un tract présentant le « contrat d'association » proposé par Philippe Buchez. Ils mettent leur épargne (2000 frs de l'époque) en commun et collectent pour 600 frs de dons auprès de philanthropes républicains.

La pérennisation de l'association repose sur la constitution d'un capital indissoluble, indivisible, inaliénable, alimenté par les réserves. Mais il n'y a pas de réel statut sur la place de chacun dans l'entreprise.

Au début du XIX^{ème} siècle, en France, la production est organisée dans des petits ateliers où des ouvriers travaillent sous la direction d'un maître d'atelier, pour des marchands qui fournissent les matières premières et achètent les produits finis selon un certain « tarif ».

Dans les années 1830, la concurrence internationale et la création de manufactures de taille plus industrielle menacent la survie de ces ateliers, le travail et le revenu des ouvriers. Ainsi en 1831, des ouvriers bijoutiers font grève pour défendre leurs « tarifs ».

Entre 1834 et 1842, l'association se développe rapidement : elle ouvre 8 succursales dans Paris.

En 1841, des malversations de la part d'un directeur de succursale (il part avec la caisse et va créer ailleurs sa propre entreprise) conduisent à des mises en cause au Tribunal de Commerce et à une liquidation de la première société.

En 1843, une nouvelle association est créée par 4 ouvriers (dont les fondateurs Leroy et Bertrand) cette fois devant notaire le 16/1/1843, comme société en nom collectif. (Voir encadré 2).

Ces nouveaux statuts – plus individualistes et moins démocratiques – constituent un recul par rapport à l'idéal coopératif porté par Buchez. Ils seront la source de critiques marxistes (1879) sur la coopérative comme forme de "patronat collectif". Ils créent une « aristocratie ouvrière ».

En 1873, la guerre de 1870 a engendré des pertes élevées, le fondateur Leroy est mort, les associés restant sont âgés, l'association est liquidée le 30 janvier 1873.

Encadré 1 Les statuts de 1831

Ils s'inspirent du contrat d'association proposé par Buchez :

- on entre comme auxiliaire pendant 3 mois, on peut être exclu pour paresse, débauche, infidélité aux principes de l'association ;
- pour devenir associé, il faut faire preuve de dévouement, de morale chrétienne, être un « honnête et bon ouvrier ». Une AG a lieu toutes les semaines avec lecture de l'Evangile.
- il n'y a pas d'obligation à participer au capital ;
- les associés sont rémunérés selon leur travail et par 4/5 des bénéfices en fonction du nombre de jours travaillés (le dernier 1/5 étant mis en réserves impartageables).

Encadré 2 Les statuts de 1843

Les nouveaux statuts essaient d'éviter les malversations et de consolider le capital :

- ils donnent aux deux gérants d'importants pouvoirs ;
- le capital est composé d'une part indivisible mais aussi de capitaux individuels apportés par les associés. 1/7 des excédents leur est redistribué individuellement, 3/7 est mis dans un fonds de réserve partageable uniquement en cas de dissolution, 3/7 alimente le fonds de réserve impartageable ;
- la période d'auxiliariat est allongée à 6 mois au lieu de 3, ce qui va conduire à ce qu'il y ait autant d'auxiliaires (non associés) que d'associés ;
- la rémunération à la journée de travail est transformée en rémunération à la tâche pour augmenter la productivité.



Période 1 : 1789 - 1848

Source : d'après Wikipedia

Exemple 3 Coopérative de consommation La Société des Équitables Pionniers de Rochdale

Dans les années 1840, les tisserands de Rochdale, dans la région de Manchester, réclament sans succès des hausses de salaires. Ils constatent que leur niveau de vie est non seulement dépendant des manufacturiers, qui décident des salaires, mais aussi des commerçants, qui fixent le prix auquel ils vendent leurs produits. En 1844, 28 tisserands se rassemblent donc pour fonder, grâce à de modestes souscriptions, une association, "la Société des Équitables Pionniers de Rochdale", et **ouvrent un magasin coopératif**. Le but est simple : garantir à la clientèle des prix raisonnables (en vendant au comptant) et une bonne qualité de produits.

D'une quarantaine de souscripteurs en 1844, la société croît rapidement et atteint 390 membres en 1849, plus de 10 000 en 1880. Les Équitables Pionniers sont imités dans toute l'Angleterre : les coopératives de consommation comptent plus d'un million d'adhérents au début du XXe siècle. Ces « pionniers de Rochdale » sont loin de se douter que cet humble magasin deviendra le Cooperative Group, la plus grande coopérative de consommateurs du Royaume-Uni (encore aujourd'hui !). Les « pionniers de Rochdale » demeurent dans l'histoire de la coopération le meilleur exemple de réussite durable.

Les grands principes des pionniers de Rochdale

Ils vont rapidement devenir un modèle pour le mouvement coopérateur qui les utilisera comme des principes de base.

Les Équitables Pionniers considèrent **la coopération comme un modèle qui va en s'élargissant**, de la coopérative de consommation (magasin) puis vers le logement et la production (industrielle et agricole).

Ils fondent ainsi une coopérative d'habitation en 1860, puis achètent une manufacture textile.

Ils développent enfin un modèle éducatif très important, avec bibliothèque, cours et conférences pour enfants et adultes.

Les quatre règles fondamentales de cette coopérative

- La **"porte ouverte"** : toute personne souhaitant acheter dans le magasin coopératif ou devenir sociétaire (c'est-à-dire acheter des actions de la Société) en est parfaitement libre, il n'y a pas de conditions d'adhésion.
- "Un homme, une voix"** : lors des assemblées générales, tous les sociétaires possèdent une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.
- La répartition des bénéfices** entre les membres de la Société : ainsi, pour un magasin, les bénéfices sont distribués entre les acheteurs **au prorata de leurs achats**.
- La **rémunération limitée du capital** : les sociétaires, ceux qui ont investi pour acheter des actions, touchent chaque année un intérêt, proportionnel à leur nombre d'achats et non aux bénéfices : s'ils veulent toucher une forte part des bénéfices, ils ont donc intérêt à acheter beaucoup, et non à acheter beaucoup d'actions.

Cette expérience est importante pour deux raisons.

La première est **qu'elle montre l'enjeu des coopératives de consommation** (achetant au prix de gros et revendant au détail aux sociétaires, en faisant l'économie des intermédiaires), qui diffère de celui des coopératives de production (entreprises possédées majoritairement par leurs salariés).

La seconde raison est que **la plupart des règles de fonctionnement des « Equitables pionniers de Rochdale » constituent, jusqu'à aujourd'hui, une référence pour les principes coopératifs**.

D'après Danièle Demoustier



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*



CO-OPERATIVE PIONEERS

Persons standing, commencing at the left hand:—James Manock, John Collier, Samuel Ashworth, William Cooper, James Tweeddale, and Joseph Smith.

Persons sitting:—James Standring, John Bent, James Smithies, Charles Howarth, David Brooks, Benjamin Rudman, and John Scowcroft.

Rochdale Pioneers 1844

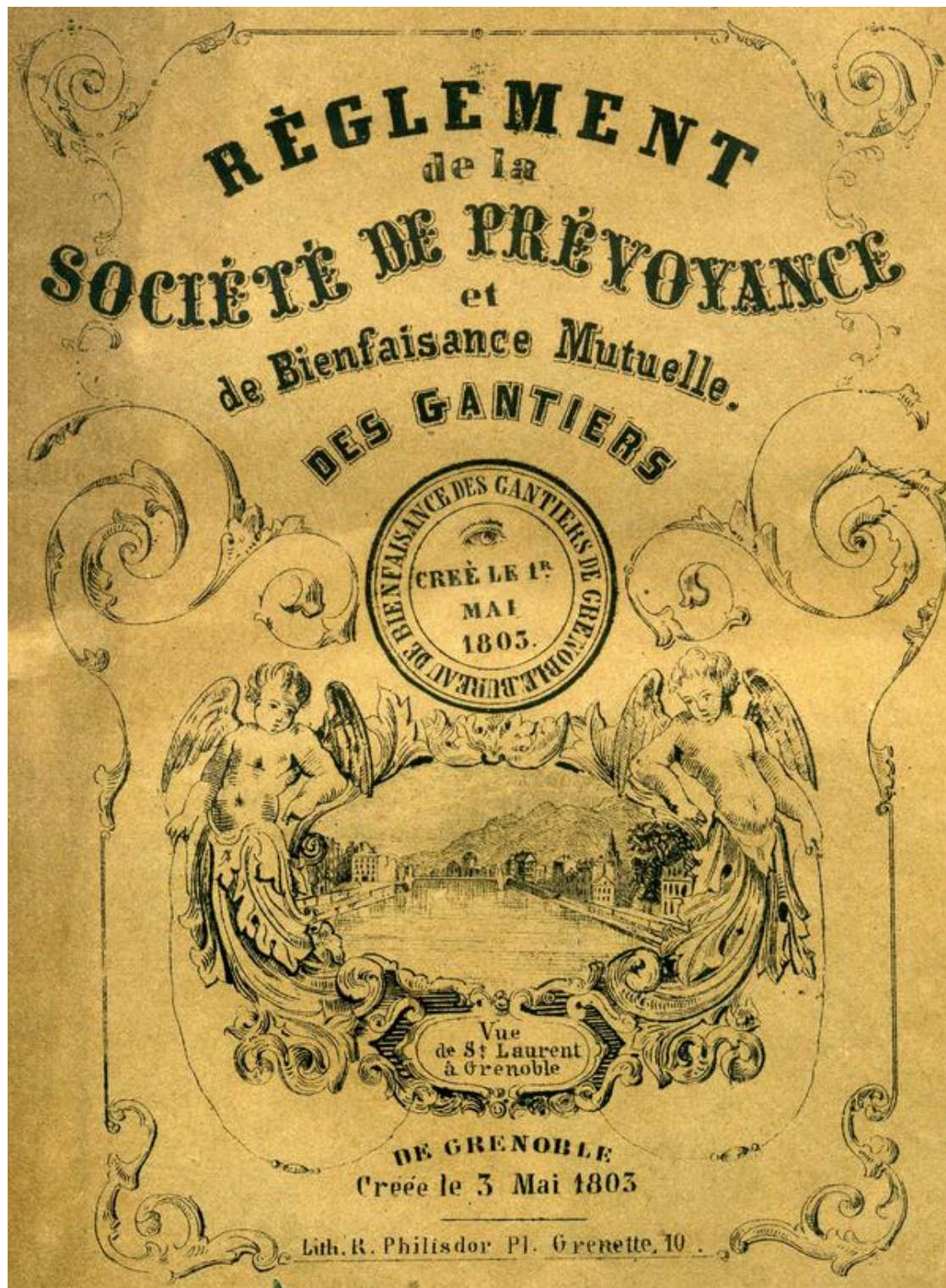
Les 7 principes



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Eco.

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 / Lycée*



Pauline Roland (1805 – 1852)



Philippe Buchez (1796 - 1865)





22 février 1848

Insurrection républicaine à Paris

Au terme de trois jours d'émeutes, l'opposition libérale obtient le départ du roi Louis-Philippe 1er. C'est la naissance de la IIe République. Son existence sera beaucoup plus brève (3 ans) que celle du régime auquel elle avait succédé.



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Eco.

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 / Lycée*

Depuis la loi Le Chapelier en 1791, toute association était interdite en France. Les coopératives et mutuelles existantes avant 1848 s'étaient constituées à la limite de la légalité.

Après la période de répression de la Révolution de 1848, le second Empire (1852 – 1870) autoritaire puis libéral, tolère progressivement les mutuelles puis les coopératives.

La III^{ème} République (1870 à 1940) les autorise et même les subventionne. L'industrialisation naissante demande en effet un salariat plus stable et protégé.

Napoléon III envoie une délégation ouvrière à l'Exposition Universelle de Londres, où les ouvriers français rencontrent les « trade unions » britanniques (autorisés depuis 1825) ; ils reviennent aussi avec l'idée de la coopérative.

Le mouvement coopératif de production renaît à partir des années 1860. Des projets coopératifs naissent lors de grandes grèves. Certains échouent comme « La mine aux mineurs », d'autres réussissent comme « La Verrerie Ouvrière » d'Albi.

1863

Les coopératives de consommation se développent ; en 1885 se constituent deux mouvements concurrents de petites coopératives locales :

- l'Ecole de Nîmes promue par Gide, Fabvre et de Boyve regroupe les coopératives qui se disent neutres et accueillent tous les consommateurs,
- la Bourse des coopératives socialistes réunit les coopératives liées au mouvement ouvrier.

Les années 1880

Un décret de Napoléon III (auteur d'un essai sur « l'extinction du paupérisme ») tolère les sociétés de secours mutuel organisées sur une base territoriale (et non professionnelle) et présidées par un notable (maire, curé ou chef d'entreprise) afin d'empêcher toute organisation de résistance.

1850

Lors des congrès ouvriers à Paris, Lyon, Marseille, le mouvement ouvrier est partagé entre deux approches :

- les thèses de Proudhon prônant la décentralisation de l'Etat et le développement de l'initiative individuelle ; Proudhon croit à la constitution de coopératives et de mutuelles, fondées librement par les ouvriers et organisées en réseaux ;
- les thèses de Marx qui pense que les coopératives et les mutuelles ne sont que des « béquilles » du capitalisme c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas résoudre les problèmes économiques et sociaux. Il faut donc poursuivre la lutte de classes.

Ce débat apparaît comme le « plus grand commun diviseur des forces ouvrières ». Au final, le mouvement ouvrier se rallie progressivement aux thèses marxistes.

1876 à 1879

L'Economie Sociale est célébrée dans le Palais de l'Exposition Universelle de Paris ; elle regroupe, les « institutions du progrès social », soit les syndicats, les associations (créées avant la loi de 1901), les coopératives, les mutuelles et les organismes de droits sociaux proclamés par l'Etat. C'est une réflexion sur la fin de la pauvreté.

En 1900



Figure féminine Nathalie Le Mel 1826-1921



Image : Wikipedia

Rapport de la commission des grâces 21 août 1873

« Séparée de son mari depuis trois ans à la suite des discussions violentes auxquelles elle se livrait continuellement, la jeune femme a fait partie de l'Internationale à dater de 1865

Sous la Commune, l'exaltation de son langage n'a pas connu de bornes, et on l'a entendue dans les clubs de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, de la Trinité, de Notre-Dame de la Croix, prêcher les théories les plus subversives. Enfin, (lors de la Commune) à la tête d'un bataillon d'une cinquantaine de femmes, elle a construit la barricade de la place Pigalle, et elle y a arboré le drapeau rouge.

La femme Le Mel a été arrêtée le 21 juin 1871 ; la veille de son arrestation, elle avait tenté de se suicider en avalant un demi-litre d'absinthe, parce qu'elle était, comme elle l'a avoué depuis, désespérée de la défaite de la Commune. Elle n'a pas d'antécédents judiciaires. Les autorités militaires sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de proposer une mesure de clémence. »

Née le 24 août 1826 à Brest ; religieuse ; membre de l'Internationale ; figure féminine et ouvrière de premier plan de la Commune de Paris.

Vers 1870, à Paris, Nathalie Le Mel, s'occupa du restaurant coopératif La Marmite. D'après la police, « on s'y occupait bien plus de politique que d'alimentation ». Elle a été secrétaire-correspondante de la section de Colombes de l'Internationale. Durant la Commune, elle fut une des animatrices de l'Union des Femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, de la commission d'organisation du travail qui tentait de grouper toutes les corporations ouvrières de Paris. Suite à la défaite de la Commune, elle est condamnée en 1872, à la déportation. Le 24 août 1873, elle fut embarquée avec une vingtaine d'autres compagnes à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Graciée, elle regagna la France en 1879. En 1882, elle travaillait au quotidien *l'Intransigeant* pour un salaire annuel de 1 200 F. Après avoir vécu un temps de l'allocation mensuelle versée par *l'Intransigeant* à ses vieux serviteurs, elle connut la grande misère. Devenue aveugle, elle entra, en 1915, à l'hospice d'Ivry où elle mourut en 1921.

La Commune de Paris

D'après Wikipedia

La Commune de Paris est une période insurrectionnelle de l'histoire de Paris qui dura un peu plus de deux mois, **du 18 mars 1871 à la « Semaine sanglante » du 21 au 28 mai 1871**. Cette insurrection ébaucha pour la ville une organisation proche de l'autogestion. Par exemple, le décret du 16 avril 1871 permet la transformation des ateliers abandonnés par leurs propriétaires en associations ouvrières. Sur le chemin de l'émancipation des femmes, la Commune a marqué une étape importante.

L'Internationale

L'Association internationale des travailleurs (AIT) est le nom officiel de la Première Internationale, fondée le 28 septembre 1864 à Londres au Saint-Martin's Hall. Créée principalement à l'initiative de travailleurs et de militants français, anglais, allemands et italiens, son objectif premier est de coordonner le développement du mouvement ouvrier naissant dans les pays européens récemment industrialisés. Malgré les répressions gouvernementales, elle connaît un succès rapide et se constitue en sections nationales dans plusieurs pays dont la Suisse, la Belgique, la France, l'Allemagne et, à partir de 1867, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche ou les États-Unis.



Léon Walras (1834 – 1910)

Economiste français fondateur de la science économique et de l'école néo-classique. Mais en 1865, il publie « *Les associations populaires de production, de consommation et de crédit* », où il promeut cette forme d'entreprise qui permet à l'ouvrier de devenir lui-même « capitaliste » et salue les gains de productivité ainsi générés. En 1896, il distingue :

- l'**économie pure** qui est la science de la production de la richesse où l'économiste établit des lois mathématiquement formalisées ;
- l'**économie appliquée**, qui tire de la précédente des préceptes à mettre en œuvre ;
- l'**économie sociale**, qui rassemble les mesures prises par l'Etat permettant d'éviter la pauvreté et l'injustice, par exemple la création d'un salaire minimum et la régulation du temps de travail. Il demande la nationalisation des monopoles comme les chemins de fer.

C'est par « la réforme sociale » et l'intervention de l'Etat qu'une égalité des chances entre entreprises peut voir le jour.

ASSOCIATIONS

POPULAIRES

DE CONSOMMATION, DE PRODUCTION ET DE CRÉDIT

LEÇONS PUBLIQUES

FAITES A PARIS EN JANVIER ET FÉVRIER 1865

PAR

LÉON WALRAS



PARIS

DENTU, LIBRAIRE ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19. GALERIE D'ORLÈANS

1865

Tous droits réservés

Charles Gide (1847 – 1932) la République coopérative



Source : Charlesgide.fr

Professeur d'économie à Bordeaux puis à Paris et titulaire de la Chaire Economie sociale au Collège de France, Charles Gide a consacré son œuvre à la Coopération, à l'Economie sociale, puis à la Solidarité. Il se distingue à la fois du marxisme et du libéralisme en récusant toute référence à la lutte de classes : « *Ni révoltés ni satisfaits* ». Il s'inspire beaucoup de l'expérience anglaise des Pionniers de Rochdale à Manchester en 1844.

Il considère que les coopératives de consommation jouent un rôle moteur. Elles défendent le consommateur des tromperies sur les marchandises, et elles ont pour principe de rendre une partie de leurs excédents à leurs sociétaires, qui gagnent ainsi en pouvoir d'achat. Gide formule, en 1889, le projet d'une « **république coopérative** » permettant de coopérativiser l'ensemble de l'économie : en commençant par la consommation, en continuant par la production et en l'étendant à l'agriculture. Il considère les coopératives comme des « laboratoires d'expérimentation sociale » puisqu'elles introduisent le principe de gestion démocratique (un homme, une voix) ; elles créent un secteur où la recherche du profit n'est plus le mobile d'action et où le principe d'organisation n'est plus la concurrence. mais la solidarité :

elles constituent des structures d'éducation populaire où les classes populaires peuvent se former à la gestion, se préparant ainsi à prendre en main l'ensemble de l'économie.

Pour lui, comme tout le monde est consommateur, l'action des coopératives de consommation est favorable à tous et supérieure à la coopération de production et à la plupart des autres formes d'association qui laissent s'exprimer des égoïsmes de groupe.

Devenu conscient des limites de la coopération de consommation, il élargit son analyse à l'économie sociale comme « école nouvelle de la solidarité ». Pour lui, l'intervention de l'Etat est moindre que pour Walras ; il croit davantage à la solidarité et au progrès social portés par les associations, coopératives et mutuelles ainsi qu'à l'action des syndicats, puis de l'Etat.

Suite à l'exposition universelle de Paris en 1900, il rédige en 1905 une description des « institutions de progrès social » présentes dans la Palais de l'Economie Sociale.



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*

Avec le retour d'une certaine liberté d'expression (1864), les associations ouvrières se reconstituent et le mouvement ouvrier français commence à s'organiser. Mais la division prime sur l'unité.

Les coopératives de consommation doivent-elles s'engager politiquement ?

Les coopératives de consommation, en plein essor, se structurent en deux mouvements concurrents :

- **en 1885**, au sein de l'**Union coopérative**, animée par l'école de Nîmes (dont Charles Gide). On y considère que la consommation étant commune à tous, elle dépasse les intérêts de classe : les coopératives doivent être ouvertes à tous et neutres.
- **en 1895**, au sein d'une Bourse qui devient **Bourse des coopératives socialistes** en 1900. Elle cherche plutôt à conjuguer la résistance économique et l'action politique ; son accès est donc limité. Pour adhérer à la Bourse, les coopératives doivent accepter « les principes fondamentaux du socialisme international » (lutte des classes, socialisation des moyens de production et d'échange, entente internationale des travailleurs) et verser une partie de leurs revenus à la propagande politique.



Plus généralement dans le mouvement ouvrier : Proudhon ou Marx ?

Réuni en congrès à Lyon (1876), à Paris (1878) puis à Marseille (1879), le mouvement ouvrier français est fortement divisé :

- le courant proudhonien, majoritaire jusqu'en 1878, prône son autonomie envers l'Etat et l'action politique, et plaide pour une évolution pacifique vers le socialisme. Les coopératives, par la nouvelle organisation du travail, peuvent ainsi conduire à l'émancipation sociale totale.
- le courant d'influence marxiste, mené par Jules Guesde, prend une influence croissante ; il ne voit dans la coopérative qu'un outil d'éducation, de financement pour la prise de pouvoir politique.

A la fin du siècle, un compromis entre coopératives de consommation tend à se construire autour du Solidarisme à l'initiative de Gide et Jaurès

- l'Ecole de Nîmes accepte de ne plus reconnaître les coopératives patronales : les économats, magasins patronaux où les ouvriers étaient obligés de s'approvisionner seront supprimés en 1910.
- les socialistes acceptent l'autonomie des coopératives par rapport au syndicat et au parti. Ce rapprochement conduit au Pacte d'Unité en 1912 et à la création de la Fédération nationale..

Un **compromis plus éphémère** entre le syndicalisme naissant (CGT, 1895) et la coopération de production : par exemple, syndicalistes et coopérateurs soutiennent, à l'appel de Jean Jaurès, la création de la nouvelle coopérative ouvrière d'Albi.

Une coopérative ouvrière de consommation

Fondée le **21 janvier 1877** par des ouvriers mécaniciens belvillois inspirés par le proudhonisme, avec pour devise « achat direct au producteur, vente directe au consommateur », elle est à la fois un lieu d'action sociale et d'activité syndicale et politique. Ses débuts sont modestes : un petit dépôt d'épicerie, ouvert 2 soirs par semaine. Puis elle connaît un développement rapide. Elle compte jusqu'à 14 000 membres et 40 magasins de proximité ou spécialisés (boucherie, pharmacie...). Elle fonctionne jusqu'à sa faillite en 1936, conséquence de difficultés économiques aggravées par la chute de la Banque ouvrière et paysanne (BOP). Elle propose à ses adhérents des produits de consommation courante (pain, viande, charcuterie, épicerie, charbon, ameublement, habillement) à prix réduit ; les achats en grosses quantités auprès des producteurs, souvent des coopératives ouvrières de production, et la limitation des marges lui permettent de toucher une large clientèle.

Pendant près de soixante ans, la Belvilloise a joué un rôle déterminant dans la vie économique et sociale de l'Est parisien. Au-delà de son action idéologique qui en constitue aussi une caractéristique forte, elle a contribué à améliorer la vie matérielle et morale des plus modestes.

La Belvilloise, Coopérative ouvrière de consommation. Paris, avant 1914. © Roger-Viollet

1912 Elle compte 9 000 sociétaires, réalise 5 millions de francs de chiffre d'affaires annuel et dispose de plusieurs dizaines de magasins de vente, ou « répartitions », dans les 19^e et 20^e arrondissements ; en 1929, elle compte 15 000 sociétaires .

Très liée au mouvement ouvrier, la Belvilloise **combat les tendances « neutralistes »** existant au sein du mouvement coopératif français.



Société de secours mutuel

En juillet 1905, la Belvilloise crée une société de secours mutuel, la **Solidarité mutuelle des coopérateurs de la Belvilloise**, exclusivement réservée à ses adhérents. Celle-ci gère d'abord une pharmacie, puis, à partir de 1913, un puis plusieurs dispensaires.

La solidarité constitue une part importante de l'activité sociale de la Belvilloise : caisse de prêt gratuit aux sociétaires, caisse de secours, caisse de décès, secours en médicaments... La Belvilloise soutient aussi de très nombreuses œuvres extérieures, et aussi les grévistes par des distributions gratuites de pain et de lait ou par des « soupes communistes ».

Un centre social et culturel

L'action sociale de la Belvilloise repose sur :

- le patronage laïque : ayant pour mission « de soustraire les enfants, garçons et filles aux mauvaises fréquentations de la rue, en leur créant un centre d'éducation et de distraction .

- Des conférences publiques, à caractère éducatif engagées politiquement.

- Le cinéma qui fait son entrée au patronage.

- L'université populaire La Semaille, dès 1909. Celle-ci met à la disposition des coopérateurs une bibliothèque particulièrement riche et éclectique, donne des conférences gratuites et des cours, organise des sorties, anime un club scientifique ouvrier...



Exemple 2 Coopérative de production L'association des ouvriers en instruments de précision (AOIP) 1896 - 2003

L'AOIP est une coopérative ouvrière de production française, **créée le 10 mars 1896** dans le 14^e arrondissement de Paris par soixante-quatre ouvriers de la Chambre syndicale des ouvriers en instruments de précision. C'est le secrétaire de cette chambre syndicale, Edmond Briat – futur secrétaire général de la Chambre consultative des associations ouvrières de production de 1907 à 1940 – qui en sera le premier président.

Dans les années 1970, elle devient la plus grande coopérative d'Europe, hors URSS, avec 4 600 salariés. Elle commercialise ses produits sous les marques « Association des ouvriers en instruments de précision », puis « AOIP ».

En 1979, une décision ministérielle partageant le marché des télécommunications entre seulement deux entreprises, à savoir Thomson et CIT Alcatel, manque de sonner le glas pour l'entreprise. Elle redémarrera finalement avec les 1 500 salariés restants, en conservant ses départements de téléphonie privée, automatisme, mesure, robotique (AKR), circuits imprimés (Europe Circuits), etc.

De 1979 à 2003, abandonnée par les pouvoirs publics, elle perdra petit à petit ses différentes activités, ses biens immobiliers, ses salariés, pour arriver, le 24 février 2003, devant le tribunal de commerce d'Evry, à un plan de cession totale, désignant la reprise de soixante-six personnes par le groupe ASGARD sous le nom d'AOIP sas.

Activités

Elles se concentrent dans les domaines de la téléphonie et des marchés publics, et comprennent la fabrication :

- d'appareils photo et de matériel cinématographique,
- de télégraphes et téléphones (Marty 1910...),
- de centraux téléphoniques (multiples) et leur installation ,
- d'appareils de mesure à aiguille, électroniques, de boîtes de résistance (dont la fameuse « boîte noire » connue des étudiants),
- de matériel d'automatisme (démarreurs),
- de matériel de navigation (gyrocompas), ...

Au plus fort de ses capacités, elle comprend deux usines en Bretagne (Morlaix, Guingamp), une usine à Béziers, une à Toulouse, une à Évry, le siège social et une autre usine à Paris XIII^e

Organisation

La société sera longtemps à la pointe du progrès social avec, notamment, un salaire unique du directeur à l'ouvrier, et l'obligation d'être syndiqué pour se porter candidat au sociétariat. En 1917, une caisse de retraite et une école d'apprentissage sont mises en place ; ces deux organes fonctionneront pendant plus de 70 ans.



www.aoip-scop.fr



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2018 Lycée*

Période 2 : 1848 1900

Exemple 3 *Coopérative de production* La verrerie ouvrière d'Albi

Source : d'après L'Humanité, 12 juin 2014

« La verrerie ouvrière d'Albi est plus qu'une verrerie, c'est un pan de l'histoire sociale de notre industrie verrière faite de luttes contre le capital, une autre vision du développement économique au service de l'intérêt des travailleurs et de l'intérêt général. Son symbole, la statue de celui qui l'a soutenue, Jean Jaurès, trône fièrement devant la verrerie. »

Mohamed Oussedik, CGT, in *L'épopée des verriers d'Albi*, Olivier Boudot



1892 - 1896

Au XIX^e siècle, une importante verrerie à bouteilles, la Verrerie Sainte-Clotilde existe à Carmaux, dans le département du Tarn.

En 1892, Solages, un des dirigeants, licencie le mineur Jean-Baptiste Calvignac, qui vient d'être élu maire socialiste de la ville. Mais la grève des mineurs le contraint à réintégrer Calvignac. Solages doit aussi abandonner son mandat de député, permettant ainsi l'élection du socialiste Jean Jaurès.

Trois ans plus tard, pour écraser le syndicat des verriers, le propriétaire licencie le leader Marien Baudot, qui s'est absenté quelques jours pour participer au congrès de la Fédération du verre. Le lendemain, **31 juillet 1895**, la grève est totale, elle se prolonge l'été, puis l'automne.

Face à l'ampleur du mouvement le propriétaire de l'usine prend la décision de fermer le site et de licencier tous les ouvriers. Le conflit s'étant enlisé, l'idée vient aux verriers de créer leur propre usine.

À travers la France, avec le soutien de J. Jaurès, des centaines de syndicats et coopératives acquièrent des actions. En janvier **1896**, quelque trois cents ouvriers licenciés entament la construction de l'usine, de leurs propres mains. La production démarre en décembre.



Four en travail à la verrerie ouvrière

Verrerie aux ouvriers ou verrerie ouvrière ?

Parmi les socialistes, deux conceptions s'affrontent : celle d'une « verrerie aux ouvriers », appartenant à ses travailleurs donc, et celle d'une « verrerie ouvrière », détenue par des syndicats et des coopératives.

Début 1896, la deuxième hypothèse l'emporte, celle d'une verrerie « propriété commune de toutes les organisations ouvrières ».

Mais en 1931 la crise économique conduit les administrateurs à transformer l'entreprise en coopérative de production, afin d'accéder aux marchés publics.

1998

Après un siècle d'une histoire mouvementée, VOA est depuis 1998 une filiale du groupe Saint-Gobain, multinationale française du verre et des matériaux de construction. Aujourd'hui le site est la plus grosse usine d'Albi, avec ses 270 salariés en CDI plus une trentaine de CDD, qui assurent en continu la fabrication d'un million de bouteilles par jour.

Les souffleurs de bouteilles étaient les véritables maîtres de la corporation et vivaient dans une certaine aisance. Mais leurs conditions de travail sont terribles et rares sont ceux qui survivent après 40 ans.

D'après l'épopée des verriers d'Albi



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée



Crédit magazine "L'Exposition Universelle 1900"



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*



La Bellevilloise

Fondée en **1877** aux lendemains de la Commune, La Bellevilloise, première coopérative parisienne de consommation, avait pour projet de permettre aux gens modestes l'accès à l'éducation politique et à la culture.



La Verrerie ouvrière d'Albi

Source : Danièle Demoustier, *L'Economie sociale et solidaire* Ed. La Découverte 2003
Définitions, d'après Wikipedia et www.les-scop.coop

Les anciennes organisations, coopératives et mutuelles se structurent séparément : FNMF, FNCC,... Les associations non professionnelles sont enfin reconnues par la loi de 1901 mais leur essor est d'abord lent car il subsiste une certaine méfiance envers la déclaration en Préfecture : 5 000 déclarations en 1908 ; 9 311 en 1937. De nouvelles coopératives apparaissent : coopératives d'épargne et de crédit et coopératives agricoles.

Coopérative de consommation

Les coopératives de consommation restent dominantes ; elles sont proches de la SFIO (ancêtre du Parti Socialiste) et du Parti communiste.

Mais les tensions entre les deux affectent leur unité issue du Pacte d'unité de 1912 négocié par Jean Jaurès et Charles Gide.

La Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs, issue de cette réunification, va structurer le mouvement (3500 coopératives en 1912 avec 816 000 sociétaires) en créant des sociétés régionales plus à même de répondre aux aléas du pouvoir d'achat des salariés.

Association, loi du 1er juillet 1901

Article 1

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité **dans un but autre que de partager des bénéfices.**

Exemples :

Automobile club de France, UFCV (Union française des centres de vacances),...

En 1936, avec le nouveau droit aux congés payés, et les 40h de travail hebdomadaires, des campings associatifs, des auberges de jeunesse se créent ainsi que des associations d'éducation populaire.

Mutuelle

Définition

C'est une société de personnes à but non lucratif organisant la solidarité entre ses membres, et dont les fonds proviennent principalement des cotisations des membres. Les mutuelles ont quasiment géré les premières assurances sociales depuis 1928.

La Charte de la Mutualité de 1898 a permis un fort essor de la mutualité de santé (locale, professionnelle ou spécialisée). Les mutuelles développent des œuvres sanitaires et sociales, des dispensaires et des pharmacies et peuvent créer des Unions. Les mutualistes étaient 250 000 en 1848, près de 4 millions en 1914, 15 millions en 1945.

1928 Coopérative d'épargne et de crédit

C'est une association de personnes qui déposent leurs économies dans un fonds commun et empruntent à ce fonds à des taux d'intérêt minimes.

Coopérative agricole

C'est une organisation économique d'agriculteurs qui décident de mutualiser les moyens d'approvisionnement et de commercialisation de leurs produits. Associés et fournisseurs de leur entreprise, les agriculteurs la gèrent démocratiquement selon le principe « un homme, une voix ». Une partie des bénéfices réalisés est affectée à des « réserves » dont le caractère impartageable sert le projet collectif sur le long terme.

D'après www.coopdefrance

Coopérative de production

La coopérative de production (ex association ouvrière de production) bénéficie du soutien des Pouvoirs publics à la fois financièrement et en termes de marchés publics ; mais elle est fragilisée au début de la 1^{ère} guerre mondiale et pendant les crises qui touchent la France en 1929 et surtout 1931.

Le nombre de coopératives de production croît irrégulièrement : 1896 en 1884 ; 430 en 1914 ; 300 en 1921 ; 600 en 1929. Mais elles restent de petite taille avec une durée de vie inférieure à 12 ans.



Période 3 : 1900 – 1945

Source : Le Maitron Université Paris 1

Figure féminine

Alice Jouenne

1873 – 1954



Photo Coop. Cliché Mouvement Féministe
M^{me} Alice JOUENNE

Institutrice ; militante socialiste, syndicale, franc maçonne et coopératrice

Ses parents alsaciens étaient venus se fixer en France aussitôt après l'annexion de l'Alsace Lorraine par l'Allemagne en 1871. Après avoir fréquenté l'école primaire de son village, Alice Jouenne entra à l'École normale de Nancy, et en sortit première de sa promotion en 1890. Nommée institutrice en Meurthe-et-Moselle, elle y demeura plusieurs années, puis obtint un poste à Paris.

Mariée en 1904 à un militant socialiste et coopérateur, Victor Jouenne, elle adopte les idées de son mari et devient adhérente de la coopérative « La Prolétarienne » du 5^{ème} arrondissement.

C'est là que commence son action militante, propagandiste et surtout éducatrice. En décembre 1908, elle s'attache à l'éducation des femmes, sous l'égide de la Bourse des coopératives socialistes. Dans ce cadre, elle crée la Ligue des femmes coopératrices. Elle publie *Les Femmes et la coopération* en 1911.

En 1912, au congrès de Paris, mandatée par la coopérative « Force ouvrière » de Neuilly, elle s'abstient sur la question de l'unité coopérative mais après la réalisation de l'unité, elle fut élue au conseil d'administration de la nouvelle Fédération nationale des coopératives de consommation.

En 1913, elle contribue à la fondation du journal d'enfants *Les Petits Bonshommes* où elle publia plusieurs études et des nouvelles.

Pendant la guerre de 1914-1918, elle s'occupa d'organiser l'exode des petits Parisiens. Après la guerre, elle continua à suivre de le mouvement coopératif, assista à de nombreux congrès, tenta de grouper les femmes coopératrices. Elle contribua à la création d'une colonie de vacances « L'Enfance coopérative ».

Éducatrice bénévole dans le mouvement coopératif, elle organisa dans sa classe une coopérative scolaire. On lui confia la direction d'une école de plein air fondée par l'administration de l'enseignement public.

En 1936, sous le Front Populaire, elle devint chef de cabinet du sous-secrétariat d'État à l'Enfance. Elle a collaboré à plusieurs journaux et revues comme *Le Coopérateur de France*, *Plus loin*.

Le Front populaire

D'après Wikipedia

Le Front populaire est une coalition de partis de gauche qui gouverna la France de 1936 à 1938. Il réunissait les trois principaux partis de la gauche, la SFIO, le Parti radical-socialiste et le Parti communiste. Il fut le premier gouvernement de la III^e République dirigé par les socialistes. Il initia plusieurs réformes sociales importantes et constitue encore actuellement une référence incontournable les congés payés (15 jours), la réduction du temps de travail avec la semaine de quarante heures.

De la division du mouvement coopératif au Pacte d'unité

D'après Cahiers d'économie et gestion n°131 janvier 2017

En 1885 il existe deux mouvements de coopératives de consommation :

- l'un socialiste « la Bourse des coopératives socialistes », proche des syndicats.
- l'autre dit neutre « L'Union coopérative ».

La division entre l'Union et la Bourse affaiblit le mouvement des coopératives, notamment exposées au risque d'être assimilées par le législateur à des sociétés anonymes et fiscalisées en conséquence. L'unité se fait en 1912 grâce à Charles Gide et Jean Jaurès par la création de la Fédération nationale des coopératives de consommation.



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*

Source : Danièle Demoustier
L'économie sociale et solidaire La
Découverte 2006

Economie sociale ou économie publique ?

- Les coopératives peuvent-elles se diffuser dans l'ensemble de l'économie comme le pense Charles Gide qui a développé au XIXème siècle la notion de « république coopérative » ?
- Ou doivent-elles s'insérer seulement dans certains secteurs ?
- Doit-on continuer à penser l'« économie sociale » comme on l'a fait pendant la fin du XIXème siècle ou faut-il promouvoir plutôt l'« économie publique » ?

Bernard Lavergne 1884-1975

Professeur d'économie à la faculté de droit de Lille, Alger et Paris, il poursuit la réflexion sur les coopératives ; il pense comme Gide que les coopératives peuvent se diffuser et améliorer la société qui deviendrait une « République coopérative ». Ils fondent en 1921, la revue qui deviendra La Revue des études coopératives mutualistes et associatives (RECMA).

Au-delà des coopératives de consommation alors très puissantes, il montre que peuvent exister d'une part des coopératives industrielles (sur le modèle de la Verrerie Ouvrière d'Albi) et d'autre part des régies coopératives. Celles-ci, fondées par les pouvoirs publics avec pleine autonomie de gestion financière, administrative et commerciale, ont comme but la vente à prix coûtant. Leurs administrateurs sont désignés soit par les pouvoirs publics, soit par les usagers eux-mêmes.

Ainsi peut se forger ce qu'il appelle en 1925 un « Ordre coopératif », en 1949 une « Révolution Coopérative », puis en 1955 un « Socialisme Coopératif » encouragé par la puissance publique. Il abandonne donc l'idée « d'économie sociale » pour passer à celle « d'économie publique » qui va s'imposer progressivement.



Georges Fauquet 1873 - 1953

Jeune médecin, il soigne les coopérateurs de « L'Avenir de Plaisance », dans le XIVe arrondissement parisien. Il adhère ensuite à une coopérative de consommation puis se lie à la Bourse des coopératives socialistes.

En 1919, il est chargé de diriger les services de la coopération au Bureau International du Travail, à Genève qui existe toujours et qui est très actif pour promouvoir la coopération. Toute sa vie est marquée par son engagement dans l'analyse et la défense du mouvement coopératif.

Il est en désaccord avec la « République coopérative » de Charles Gide et donc, avec « le socialisme coopératif » de Lavergne. En effet, il pense que la coopération se développe plutôt dans la phase initiale (approvisionnement) et finale (distribution) de l'économie. Les coopératives ne peuvent donc pas se diffuser dans les secteurs capitalistes de la transformation. Il encourage les échanges, entre coopératives agricoles et de consommation pour résister à la croissance du secteur lucratif. C'est le « **concept d'intercoopération** ».

Il met en place des outils théoriques :

-la notion « d'une association qui gère une entreprise » dans un « but de service et non de profit ». Cette analyse servira de fondement à la loi générale de la coopération de 1947.

-il prône le soutien du secteur public au « secteur coopératif » pour limiter l'expansion du secteur capitaliste au détriment du secteur artisanal.

Mais les idées dominantes de l'époque s'orientent vers l'intervention économique et sociale de l'Etat portées en particulier par la théorie keynésienne diffusée à partir de 1936 dans la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*.



Faut-il se contenter d'un secteur coopératif ou chercher à le généraliser ? Une « République coopérative » est-elle possible ?

Par réalisme, l'espoir d'une **République Coopérative** qui réorganiserait toutes les activités économiques s'estompe au profit d'un seul « **secteur coopératif** » (Fauquet, 1935) qui cohabite avec un secteur artisanal, un secteur lucratif et un secteur public.

Le secteur coopératif a besoin du secteur public pour contenir l'expansion du secteur lucratif. L'idée des régies coopératives (Lavergne) apparaît comme le moyen de concilier la force de la puissance publique et la souplesse de la gestion coopérative.

Quelle place donner aux coopératives ? Quelle place donner à l'Etat pour créer plus de justice sociale ?

Le mouvement ouvrier se désintéresse des coopératives pour se tourner davantage vers la lutte politique et l'intervention de l'Etat. Le courant planiste prend de l'influence.

Le planisme est une théorie économique développée au cours des années 1930, considérant qu'un plan national économique pouvait modifier la société en profondeur, ou du moins contrer les « effets pervers » et la « myopie » du marché.

L'Etat utilise les coopératives de consommation pour assurer le ravitaillement de la population en périodes de guerre, et les coopératives de production pour organiser certaines activités nécessaires. Il utilise les mutuelles pour gérer les nouvelles assurances sociales en 1928, et les banques coopératives (Crédit Agricole 1920 et Crédit Coopératif 1937) pour distribuer des crédits aux agriculteurs et aux coopératives. Il soutient les associations d'éducation populaire pour animer le temps libéré par la semaine de 40h et les congés payés octroyés par le Front Populaire.

Qu'en pense Jean Jaurès ?

Jean Jaurès est un homme politique, né à Castres (Tarn) en 1859 et mort assassiné à Paris en 1914. Parlementaire socialiste, il s'est illustré par son pacifisme et son opposition au déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Dès 1885, année où il devient le plus jeune député de France, il se distinguera par son soutien au peuple, notamment durant la grande grève des mineurs de Carmaux. Pour lui, **la transformation socialiste se construit avec les effets combinés de l'action coopérative, de l'action syndicale et de l'action politique des travailleurs.**

D'après Wikipedia

L'alerte de Jules Guesde

D'après Jules Guesde au congrès de Paris 1901
« Actuellement, presque toutes nos coopératives sont obligées, par le milieu capitaliste, à faire du capitalisme, car, au lieu de distribuer à leurs membres au prix coûtant, elles vendent à des tiers, en vue d'un profit.

L'antagonisme, que la coopération devait faire disparaître entre vendeurs et acheteurs, continue à subsister.

Vous, les coopérateurs, vous êtes amenés à vendre au public, à réaliser des bénéfices, à faire du commerce, en un mot, n'étant ainsi que de grands magasins, constitués par de petits actionnaires ouvriers, au lieu de grands magasins constitués par de gros actionnaires bourgeois.

Telle est la réalité. Il ne s'agit pas de s'illusionner et de s'emballer; voilà ce qu'est et ce que sera de plus en plus la coopération, qu'on voudrait nous donner pour le Socialisme qui vient..»

Les deux groupements coopératifs, l'Union coopérative prônée par Charles Gide et la Bourse des coopératives socialistes, se réunissent en 1912 sous l'impulsion de Jean Jaurès. Elles donnent naissance à la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC).

Cette unification du mouvement atténue ainsi les débats précédents sur la neutralité des coopératives. Ce mouvement est beaucoup plus important que celui des coopératives ouvrières qui ne sont réhabilitées qu'en périodes de crises (1920, 1931).



Période 3 : 1900 – 1945

Source : d'après <http://patrimoine-culturel.caves-cooperatives.fr>

Exemple 1 *Coopérative agricole* **Les vignerons libres : cave coopérative de Maraussan (Hérault)**



Une belle histoire

En 1901, la création de cette première coopérative viticole de France se fait à Maraussan, à l'initiative de petits et moyens propriétaires qui se regroupèrent face aux diktats du négoce.

Il s'agissait de commercialiser leur vin ensemble. Le mouvement coopératif ouvrier se développe alors en France et les Vignerons Libres s'y inscrivent tout naturellement.

En 1902, la cave adhère à la Bourse des Coopératives Socialistes qui regroupe déjà les coopératives de consommation et de production.

En 1905, une cave est construite en quatre mois seulement à 30 mètres de la voie ferrée. Répondre à la demande des coopératives de consommation d'une production homogène et de qualité exige de vinifier sur place une partie de la production et de posséder ses propres moyens de stockage.

Sa devise est « *Un pour tous, tous pour un* ». Jean Jaurès visite le chai collectif.

En 1907, se crée la Confédération Générale des Vignerons où chacun s'engage à combattre la fraude.

En 1908, le mouvement coopératif s'est développé et structuré. Dans les quinze années qui suivent la fondation de la cave de Maraussan, 79 caves coopératives vinicoles voient le jour, dont 27 en Languedoc-Roussillon.

Entre 1920 et 1939, 750 coopératives vinicoles sont créées dont 350 en Languedoc-Roussillon.

En 2017, elle regroupe environ 800 coopérateurs sous le nom de « Vignerons du Pays d'Ensérune ».

Au début du XX^{ème} siècle, le village de Maraussan possédait déjà plusieurs organisations populaires : le syndicat des travailleurs de la terre (1891), le syndicat agricole (1901) et la caisse de Crédit Mutuel.

Il existait quelques gros propriétaires terriens, des grands négociants et pour l'essentiel de nombreux petits propriétaires qui ne pouvaient pas vivre de leurs vignes et travaillaient pour un patron.

Fondateurs et statuts

Elie Cathala, syndicaliste, socialiste et républicain avec Maurice Blayac, président du syndicat agricole et de la caisse du Crédit mutuel fondent la coopérative avec de grands principes :

- vente directe du producteur au consommateur, essentiellement vers les coopératives ouvrières à Paris. Par exemple, la Bellevilloise ;
- politiques de prix différenciées selon la qualité du vin ;
- regroupement des producteurs.

Définition : une centrale d'achats

C'est une organisation ayant pour objet de regrouper les commandes d'un ensemble de membres. La structure offre à la fois, de meilleures conditions d'achat (grâce aux économies d'échelle) et les services de promotion pour l'ensemble des membres. (Wikipedia)



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*

Source : D'après Histoire de la Maif, 1984

Exemple 2 Mutuelle d'assurance La MAIF mutuelle d'assistance des instituteurs de France

Le 17 mai 1934, la MAAIF, Mutuelle d'Assurance Automobile des Instituteurs de France, est créée à Fontenay-le-Comte. Son fondateur est Edmond Proust, instituteur laïque, républicain et franc-maçon. Pendant la 2ème guerre mondiale, il sera une figure importante de la Résistance. Il crée la mutuelle car il n'arrive pas à assurer son automobile dans les compagnies d'assurance existantes dont les tarifs sont prohibitifs.

Au départ, elle réunit 156 instituteurs ou institutrices.

Evolution

En 1935, elle s'installe à Niort et élargit son champ d'action au-delà de l'automobile à l'indemnisation du préjudice corporel (1938).

Pendant la 2nde guerre mondiale (1939 – 1945), 10 000 sociétaires (sur 35 000) continuent à payer leur cotisation auto, en pure perte. Ainsi, ils sauvent la mutuelle.

En 1942, une assurance vélo est créée, destinée à pallier les conséquences de la guerre pendant laquelle les voitures sont immobilisées ou réquisitionnées.

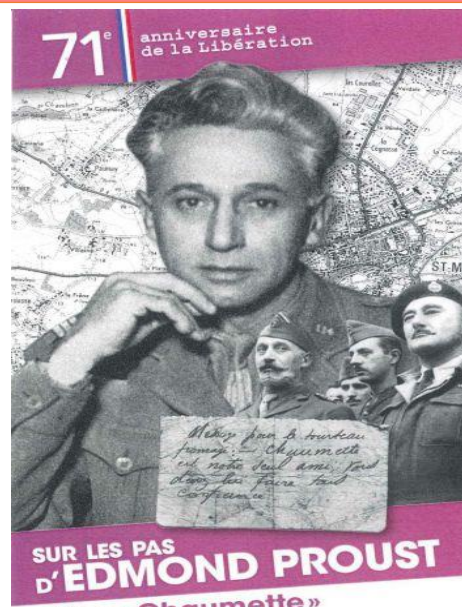
Après-guerre, elle reprend son essor et croît rapidement.

En 1947, à partir d'un groupement d'achats, naît la Coopérative des adhérents de la MAAIF (Camif). En proposant une liste de produits de qualité au meilleur prix, elle répond aux besoins des instituteurs car les enseignants s'équipent. Jusque dans les années 1960, le PDG de la MAAIF assume statutairement la direction de la Camif.

Ces deux organisations voient en effet le jour grâce aux mêmes hommes, des instituteurs baignant dans un même milieu laïque et républicain, syndical et politique. L'idéal de ces hommes s'ancre dans une volonté de lutter contre le capitalisme et dans l'idée qu'une vision de la société doit s'incarner dans la forme qu'y prennent les échanges commerciaux.

La coopérative de consommation et la mutuelle permettent d'éliminer des intermédiaires accusés de profiter indûment de marges disproportionnées aux dépens de fonctionnaires qui avaient vu leur pouvoir d'achat sévèrement amputé par la crise des années 1930.

Depuis l'après-guerre, la MAAIF devenue MAIF, n'a cessé de se diversifier et de se développer.



Edmond Proust (1894 - 1956)

Fondateur de la MAIF

Les adhérents au cœur du système

En adhérant à la mutuelle, ils sont acteurs de la vie de la mutuelle, à la fois comme assurés et comme assureurs. Leur adhésion à la MAIF et à ses valeurs ouvre un droit de regard sur la politique et sur la stratégie de l'entreprise. Tous les 3 ans, ils élisent les délégués selon le principe « 1 sociétaire = 1 voix ».

Il y a environ 2 millions de sociétaires. Les délégués élus les représentent.

En tant que mutuelle, la MAIF n'a ni capital social ni actionnaire à rémunérer.

L'assurance n'est pas pour elle une source de profit, mais uniquement un moyen de garantir la qualité et la pérennité des services aux sociétaires.

L'atout de la MAIF : ses délégations départementales

D'après Jean Lauroua, compagnon de Proust, « un élément incontestable qui, à lui seul, nous différencie des autres : il s'agit de nos délégations, une structure qui n'existe nulle part ailleurs. Grâce à ces camarades qui ne ménagèrent ni leur temps, ni leur peine, la Mutuelle s'imposa. Cela peut paraître paradoxal, mais la pièce essentielle de l'édifice, celle qui constitue une de ses originalités les plus marquantes, c'est la délégation départementale ; elle constitue le creuset de la vie démocratique de la MAIF ».



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée



« Les vignerons libres » de Maraussan - Inauguration de la Cave Coopérative Commune de Vinification – 22 Août 1905



Photo Coop.

Cliché Mouvement Féministe

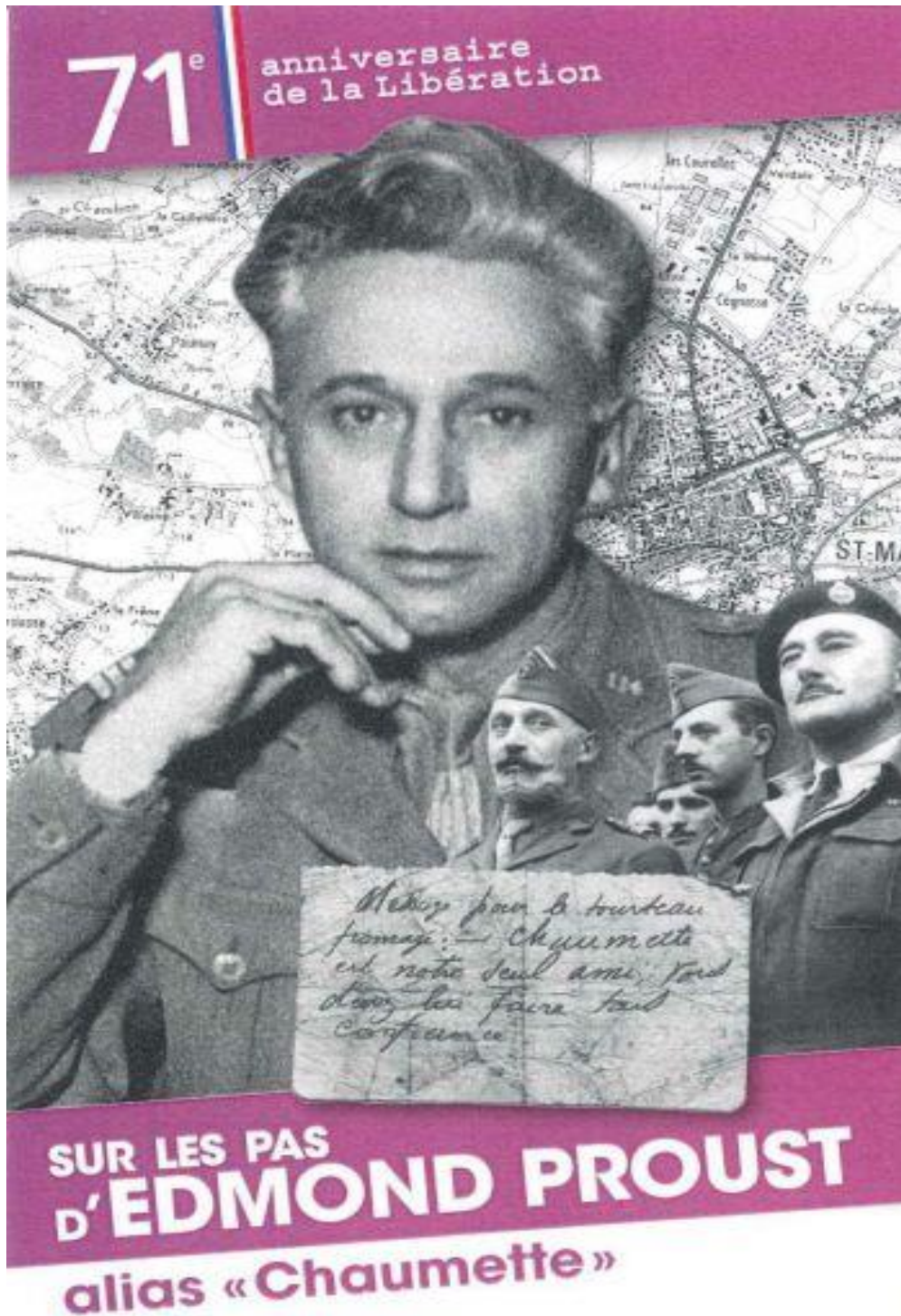
M^{me} Alice JOUENNE



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*



Edmond Proust (1894 - 1956) Fondateur de la MAIF

Période 4 : 1945-1975

Source : Danièle Demoustier, *L'Economie sociale et solidaire* Ed. La Découverte 2003

Contexte historique Les trente glorieuses

Cette période est marquée par la conjonction d'une **forte hausse de la productivité due au travail à la chaîne**, d'une redistribution permettant une **hausse du pouvoir d'achat** moyen et de la consommation, et d'une **régulation sociale et économique par l'Etat** qui conduit à atténuer les crises cycliques.

Les structures de l'économie sociale se développent séparément et se concentrent, comme auxiliaires ou correctrices de l'action publique. Elles s'inscrivent plus dans la perspective d'un partage des fruits de la croissance que dans la contestation du capitalisme. Elles alimentent la croissance économique en facilitant l'accès à la santé, au crédit et à la consommation et en contribuant à l'adaptation de la population ouvrière aux changements par l'éducation populaire. Elles prennent aussi en charge certains coûts sociaux engendrés par l'industrialisation, l'urbanisation et la salarisation des femmes.

Les différents acteurs, évolution

Les mutuelles et la Sécurité Sociale

En 1945, la généralisation de la couverture sociale par la Sécurité sociale n'est pas totale ; les mutuelles continuent leur croissance du fait de leur monopole de l'assurance maladie « complémentaire ».

Les coopératives agricoles, agents du productivisme

Dans l'après-guerre, pour faire face aux pénuries alimentaires, le Ministère de l'agriculture encourage leur création.

Déclin des coopératives de consommation

Les coopératives de consommation se concentrent mais sont concurrencées par les chaînes de magasins populaires (Monoprix) et les supermarchés (Carrefour) à partir des années 1960.

Les coopératives de production, victimes de l'amélioration du salariat ?

Sur cette période, les coopératives de production (SCOP) ne se développent guère en nombre sans doute du fait des progrès de la condition salariale qui la rend plus attractive. En revanche, elles grandissent.

Le développement des coopératives bancaires

La bancarisation des ménages urbains s'accélère grâce aux sociétés de Crédit mutuel à la fin des années 1950.

Le mouvement associatif croît fortement

L'essor du mouvement associatif est multiforme, soutenu par les politiques publiques. Les associations organisent la réponse à de nouveaux besoins dans l'action sociale, la culture, le sport, le tourisme populaire.

L'Education populaire, espoirs déçus

L'idée de construire un « homme nouveau » naît de l'expérience des horreurs du nazisme. Des associations importantes se créent : Peuple et culture, Travail et Culture, Francs et Franches camarades...

Mais deux évolutions vont considérablement affaiblir ces mouvements d'éducation :

- la grande loi de l'Education de 1971 sur la formation des adultes, au lieu de promouvoir l'éducation ouvrière se révèle être seulement un moyen d'adaptation aux besoins des entreprises.
- dans les associations socio culturelles d'activités périscolaires et de loisirs la professionnalisation des compétences restreint l'engagement des adhérents.

Cet affaiblissement ne doit cependant pas masquer **les apports importants de l'éducation populaire** :

- la promotion individuelle qui a permis de renouveler les cadres associatifs et politiques ;
- l'accès à la réflexion et à la formation de collectifs d'ouvriers et de paysans qui ont participé activement à la modernisation de la société et à l'organisation de contre-pouvoirs.

1947, loi générale de la coopération, texte essentiel

Les coopératives sont des sociétés dont les objets essentiels sont :

- 1° De réduire, au bénéfice de leurs membres le prix de revient et le prix de vente de certains produits ou services, en assumant les fonctions des entrepreneurs ou intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient.
- 2° D'améliorer la qualité marchande des produits.
- 3° De contribuer à la satisfaction des besoins et à la promotion des activités économiques et sociales de leurs membres ainsi qu'à leur formation..

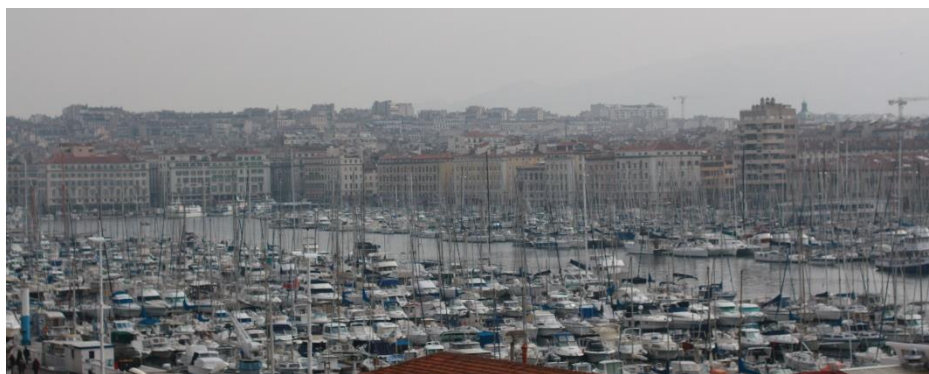


RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*

Source : le Maitron (université Paris 1)



Née le 2 février
1919 à Saint-Julien-
le-Montagnier (Var),
morte le
12 décembre 2004
à Marseille.

Photo Sylvie Cordesse Marot

Ses engagements

Intéressée dès l'enfance par la vie politique, à l'école normale elle se forma sa conscience politique. Militante syndicale, elle participa, seule dans l'école, à une grève qui faillit lui coûter son poste. Sa vocation sociale se montra dans différentes classes de Marseille où se trouvaient essentiellement des enfants d'immigrés ayant besoin d'un soutien. Durant l'Occupation, elle participa à des actions d'aide et de soutien aux victimes du régime de Vichy et du nazisme : accueil et hébergement de collègues révoqués et déplacés, de juifs étrangers ou recherchés.

Elle fut une militante mutualiste très active. A partir de 1948, elle participa au développement de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. En 1952, elle devint directrice de la section MGEN des Bouches-du-Rhône jusqu'en 1966. De 1963 à 1981, élue à la commission administratrice nationale de la MGEN, **première femme à devenir membre du bureau national puis secrétaire générale adjointe**, elle fut chargée du service Handicap, de 1965 à 1981. Elle mit en place la **prestation handicap** et créa les **premières colonies de vacances pour handicapés** et un centre d'accueil permanent pour "handicaps lourds". Elle contribua à la création du service de tutelle pour handicapés.

Elle participa à la commission « Action sociale » de la MGEN pour la préparation du 6ème Plan de la nation, au Conseil supérieur de l'information sexuelle, au Comité national des Jeunes contre la faim, au Conseil d'administration de l'Association nationale des communautés éducatives.

Simone Pontaud était membre du Parti socialiste.

Ses études, son métier

Simone était la fille d'un agriculteur varois. Sa famille était de tradition laïque et socialiste. Dans son école primaire, l'instituteur marqua profondément des générations d'élèves par son esprit de justice et d'égalité. Puis, elle fréquenta une école primaire supérieure de jeunes filles. La directrice, très ouverte à la culture, à la vie sociale et politique, invita dans l'établissement des journalistes, des artistes, des poètes, des romanciers qui présentaient leurs idées ou leurs œuvres aux élèves. Par exemple, elle entendit Jean Giono lire lui-même son manuscrit de *Que ma joie demeure*.

Reçue en 1935 au concours d'entrée à l'École normale d'institutrices d'Aix-en-Provence, elle enseigna dans différentes écoles primaires de Marseille. Elle est "mise à la disposition" de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale de 1948 à 1975, année de sa retraite administrative.

Sa famille

Elle épousa en 1946 Hubert Pontaud, fonctionnaire municipal à Marseille avec qui elle eut trois enfants. Socialiste et franc-maçon, son mari, révoqué par le régime de Vichy en 1941, se reconvertit dans le commerce d'import-export. En Algérie au moment du débarquement américain, il s'engagea dans les Forces françaises libres et participa à l'armée de Libération jusqu'à sa démobilisation en 1945.



Pendant cette période, il n'y a pas de théorisation globale mais des études fragmentées. Quelques exemples : les coopératives sont étudiées par la « science économique », les associations par la sociologie (avec un accent mis sur l'éducation populaire et la participation) ; les mutuelles par les historiens ; la place de l'Homme par le droit et la philosophie.

Le terme « Economie sociale » est alors assimilé à l'intervention sociale de l'Etat. Il concerne les lois sur le travail et la protection sociale (cf l'Association d'Economie Sociale créée par D. Kessler).

Néanmoins, à partir des années 1960, des travaux sur l'éducation populaire, l'autogestion et la réforme de l'entreprise questionnent les associations puis les coopératives.

Georges Lasserre (1902-1985)

« L'homme coopératif »

Juriste et économiste, professeur dans différentes facultés de droit, à partir de 1931 Georges Lasserre assure le secrétariat de rédaction de la *Revue des études coopératives* (actuellement *RECMA*).

Il constate que contrairement aux idées de la *République coopérative* de Charles Gide, les coopératives de consommation n'ont pas permis de changer la société. Elles se sont banalisées.

Il s'intéresse alors aux coopératives de production qu'on avait abandonnées et plus particulièrement à la réforme de l'entreprise. Peut-on réformer le travail pour réformer la société ?

Begnino Cacérés

1915 – 1991

L'histoire de l'éducation populaire (1964)

Secrétaire général de *Peuple et Culture*, professeur à l'Institut des sciences sociales du travail, il a écrit sur l'histoire de l'éducation populaire et sur l'action culturelle.

Selon lui, **l'éducation populaire répond à la fois à une aspiration citoyenne de donner à chacun l'instruction nécessaire pour exercer pleinement sa citoyenneté et à l'engagement humaniste d'intellectuels de partager leurs savoirs.**

Il faut créer les conditions d'un partage du savoir, dans les deux sens, entre intellectuels et ouvriers, encourager toutes les formes de créativité, y compris celles qui apparaissent comme un prolongement de l'ingéniosité ouvrière.

Albert Meister

1927 – 1982

De l'autogestion à la participation dans les associations

Dès le début des années 1950, il associe recherche et action auprès des communautés de travail, et demeure toute sa carrière un sociologue de terrain.

Meister popularise en France la notion d'autogestion ; notion dont il critique ensuite les récupérations populistes, néolibérales, voire totalitaires. Il considère donc que l'autogestion est un système intéressant mais qu'il risque d'être détourné de son objectif. Dans les années 1970, ses travaux sur les associations (classification, participation) mettent en évidence **leur rôle sociétal.**

L'autogestion, définition

D'après Wikipedia et Larousse –

L'autogestion est la gestion d'une entreprise par l'ensemble du personnel. Elle suppose certaines conditions :

- la suppression de toute distinction entre dirigeants et dirigés ;
- la transparence et la légitimité des décisions ;
- la non-appropriation par certains des richesses produites par la collectivité ;
- l'affirmation de l'aptitude des humains à s'organiser sans dirigeant.



L'après-guerre privilégie le paritarisme aux coopératives et mutuelles, dont certains dirigeants se sont dévoyés dans la collaboration. Le Conseil National de la Résistance promeut la démocratie économique et sociale, à travers la gestion paritaire des entreprises nationalisées et de la Sécurité Sociale.

Organisations autonomes ou auxiliaires de l'intervention publique ?

Coopératives, mutuelles et associations gestionnaires (dans l'action sociale, l'éducation...) sont considérées comme des auxiliaires de l'intervention publique. D'ailleurs, leur gestion d'équipements les pousse à adopter une organisation parfois calquée sur celle des administrations. Ainsi, dans le sport, les associations épousent la structure des administrations : nationale, départementale puis régionale avec la régionalisation.

La reprise d'une entreprise par ses salariés est-elle possible ?

Au début des années 70, les salariés de l'usine horlogère Lip de Besançon mènent une lutte emblématique. Refusant la suppression des activités du site, ils tiennent tête aux actionnaires de l'entreprise. Ils expérimentent l'une des premières formes d'autogestion autour du slogan « **on produit, on vend, on se paie** ». Lip est définitivement liquidée en 1977, il ne reste qu'une petite SCOP.

Peut-on envisager un développement local ?

De 1971 à 1981, le conflit du Larzac marque la naissance du développement local, autour du slogan "**vivre et travailler au pays**".

C'est un mouvement de désobéissance civile non-violente contre l'extension d'un camp militaire et qui se conclut par une victoire des paysans lorsque François Mitterrand, élu Président de la République, décide d'abandonner le projet. Les rassemblements seront le terreau de ce qui sera plus tard une des sources des mouvements altermondialistes.

Quelles alternatives aux entreprises capitalistes ? Des entreprises autogérées ? Des coopératives ?

Dans les années 1960, l'idée d'autogestion se diffuse dans les milieux intellectuels à partir des exemples yougoslave et algérien (*Meister*). C'est un mouvement général qui touche la production mais aussi l'école, la santé... C'est la période des "écoles parallèles" de la "santé parallèle"... La demande d'autogestion est un des slogans de mai 68.

Mais cette réflexion **ne touche guère les coopératives**. En effet, celles-ci ne se considèrent pas comme des entreprises "autogérées" : elles ont peu de salariés associés et beaucoup d'auxiliaires (non associés). De plus, les SCOP sont favorables à la participation des salariés ce qui n'est pas l'autogestion.

La création de la Revue *Autrement* en 1975 contribue à propager l'idée qu'il faut chercher des alternatives aux institutions « dominantes » (école, santé, entreprises...).

Mais la montée du chômage à partir de 1973 réactive la recherche d'une croissance productiviste. Les idées autogestionnaires ou alternatives sont vite être balayées par la crise. La préoccupation du chômage conduit la majorité des responsables à chercher un retour de la croissance.

Les événements de Mai 68

C'est une période où s'est déroulée une série d'événements constitués de grèves générales ainsi que de manifestations. Enclenchés par une révolte de la jeunesse étudiante parisienne, puis gagnant le monde ouvrier et la plupart des catégories de population sur l'ensemble du territoire, ils constituent **le plus important mouvement social de l'histoire de France du XXe siècle**. Cette vaste révolte antiautoritaire, à la fois culturelle, sociale et politique était dirigée contre le capitalisme, l'impérialisme américain et, plus immédiatement, contre le pouvoir gaulliste en place. *Wikipedia*

Le paritarisme

C'est le recours à des organismes paritaires, notamment pour rechercher des accords entre les organisations patronales et les syndicats, dans un souci de cohésion nationale. C'est le mode de fonctionnement des organismes chargés de la protection sociale des salariés, selon le principe de la cogestion.



"En ce qui concerne les handicapés, on peut résumer l'évolution de l'accueil que leur a successivement réservé la société au cours des siècles par ces quatre termes : charité, assistance, solidarité, droits."

APF



Source : www.apf.asso.fr

1930

Quatre jeunes gens atteints de poliomyélite, André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, se rencontrent dans un institut suisse, et décident de donner vie à des cahiers de correspondance pour entretenir leur amitié une fois leur séjour terminé et pour commencer la mise en place d'un réseau de soutien mutuel. Ces cahiers prennent le nom de « cordées ». Une première forme d'expression et d'entraide est née.

A cette époque, le handicap est vu par la majorité de l'opinion comme la « sanction du péché » : il n'est pas rare de se voir reprocher le fait d'être présent dans l'espace public ! Le handicap est avant tout synonyme de solitude, d'isolement, d'enfermement dans des hospices, avec l'impossibilité d'étudier, de se déplacer, de travailler, de fonder une famille, bref, de vivre comme tout le monde.

Avec l'Association des Paralysés et Rhumatisants, les quatre jeunes fondateurs espèrent promouvoir tout ce qui concerne leurs soins, l'enseignement scolaire, la formation professionnelle. Ces objectifs définissent encore actuellement, ceux de l'association.

1945

L'association devient l'APF, l'Association des paralysés de France, et est reconnue d'utilité publique. Elle compte 14 000 membres actifs et sympathisants. La même année, le premier centre médico-scolaire pour une trentaine de petites filles paralysées, est créé. Suivront des centres professionnels, des classes aménagées, des ateliers protégés, des foyers de résidence.

années 60

La politique de l'APF prend un véritable tournant. Il n'est plus seulement question d'agir pour trouver des solutions mais de revendiquer, c'est-à-dire d'exiger publiquement que l'État et la collectivité s'engagent pour aider les personnes en situation de handicap.

1949, 1957

Après la mise en place de la Sécurité sociale, deux lois vont faire avancer l'intégration des personnes handicapées :

2 août 1949, la loi Cordonnier instaure une protection sociale pour les "personnes dont l'infirmité entraîne au moins 80 % d'incapacité permanente".

23 novembre 1957, la loi Gazier définit un cadre pour l'emploi de ces travailleurs. D'autres mesures renforcent ce dispositif : prise en charge du fauteuil roulant, Fonds national de solidarité, vignette auto gratuite.

L'APF contribue à l'obtention de ces avancées.

2 décembre 1962

L'APF organise sa première manifestation sur la voie publique. La presse et l'opinion soutiennent le mouvement. S'ensuivront plusieurs autres manifestations dans les années 1970 et 1980. Le mot revendications remplace celui de vœux. Des formes d'engagement plus militant viennent désormais renforcer le travail quotidien de terrain et les actions concrètes menées par l'APF.

L'APF participe activement à l'élaboration de la loi votée à l'unanimité par le Parlement. Pour la première fois les personnes handicapées commencent à apparaître et être reconnues dans la législation comme des sujets de droits. C'est la première vraie victoire législative.

1975



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*

Source : P. Toucas, note de lecture sur l'ouvrage de M. Dreyfus, *Une histoire d'être ensemble, la MGEN 1946-2006*, RECMA, n° 303

La Mutuelle générale de l'Éducation nationale a été **fondée en 1947 sur l'initiative du Syndicat national des instituteurs** dont le congrès souhaita, dans un contexte marqué par la mise en place de la Sécurité sociale, unifier l'ensemble des mutuelles de santé du milieu de l'enseignement (d'où le nom de mutuelle générale).

Aux sources de la MGEN se trouve en effet **une myriade de sociétés de secours mutuels créées sous la IIIe République** entre instituteurs, ce qui s'explique par la proximité idéologique entre enseignants.

Leur mutualisme s'est trouvé renforcé par leur retard à l'acquisition du droit syndical, ainsi que par le fait que les fonctionnaires ne bénéficient pas des assurances sociales instituées en 1930. La Mutuelle générale de l'Éducation nationale, « fille de la Libération et de la Sécurité sociale », voit le jour en regroupant 130 sociétés mutualistes. Elle rejoint, avec ses 130 000 adhérents, la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État (FNMFAE). Elle obtient la gestion du régime obligatoire des enseignants grâce à la loi du 28 mars 1947, qui dans la foulée accorde cette prérogative aux mutuelles de fonctionnaires. La dimension exceptionnelle de la MGEN procède de son double caractère mutualiste et syndicaliste.

En 1983, la MGEN connaît le premier déficit de son histoire, et cela en dépit d'un sociétariat captif, puisqu'elle mutualise environ 94 % des enseignants. Dès lors, elle se trouve confrontée à la crise du système de santé et à la concurrence du secteur commercial des assurances dans un contexte européen qui impose sa réglementation.



Des pratiques spécifiques

Pendant longtemps, certaines pratiques ont constitué la marque de la MGEN :

Par exemple, elle a longtemps proposé une couverture globale et des garanties identiques pour tous les adhérents à une époque où nombre de mutuelles s'étaient résolues à différencier les offres de prestations. A l'heure actuelle, la MGEN propose des forfaits différenciés mais les cotisations des adhérents restent proportionnelles aux revenus en fonction du forfait choisi et de l'âge.

- **les œuvres sanitaires et sociales.** A sa naissance, la MGEN a hérité de trois sanatoriums. Le recul de la tuberculose l'a amenée à reconverter ces établissements. **La mutuelle ainsi joué un rôle d'avant-garde dans la promotion de la psychiatrie, ainsi que dans les combats pour l'accouchement sans douleur, le droit à la contraception et le droit à l'avortement.**

Les instances de gouvernance du groupe MGEN

Comme dans toute organisation démocratique, le premier droit fondamental des adhérents de la MGEN est d'élire leurs représentants.

-Premier échelon, **les comités de section** constituent le cœur battant de la démocratie mutualiste. En 2016, 483 200 votants ont participé aux élections des comités de section.

-**Organe souverain, l'assemblée générale** est composée de 504 délégués de sections qui ont pour mission de représenter les adhérents de la mutuelle.

-Elu par l'assemblée générale des délégués, **les 60 membres du conseil d'administration** sont chargés de fixer les modalités d'application des résolutions.

-**Le Bureau national** prend en charge l'ensemble des missions de politique externe du groupe MGEN et ses réflexions stratégiques à moyen et long-terme.

-Composé de membres du Bureau national et de dirigeants salariés du Groupe, **le Comité Exécutif** prend en charge l'ensemble des missions économiques internes et externes du Groupe MGEN.





Lutte LIP, expérience d'autogestion

Elle eut lieu dans l'usine horlogère LIP de Besançon (Doubs). Débutée au début des années 1970, la lutte a duré jusqu'au milieu de l'année 1976 et mobilisé des dizaines de milliers de personnes à travers la France et l'Europe entière.





Mobilisation contre l'extension du camp militaire du Larzac dans l'Aveyron 1971 - 1981

Depuis les années 1970, une « crise larvée » accroît de nouveau les inégalités. Dans un contexte de mondialisation et de révolution technologique, les politiques keynésiennes de relance par la demande (1975, 1981) ou d'austérité (1983, ...) ne parviennent pas à juguler le chômage, la pauvreté et l'exclusion.

Alors que chacune des composantes de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations) s'était développée de façon autonome pendant la période précédente et que le terme même d'économie sociale avait été délaissé, les responsables nationaux de ces mouvements se réunissent pour affirmer l'identité commune de leurs organisations et leur capacité autonome d'intervention économique et sociale.

Quelques dates

1970, les acteurs

nationaux (mutuelles, coopératives puis associations) se regroupent pour créer le **Comité national de liaisons des activités mutualistes, coopératives et associatives** (CNLAMCA). Il publie en 1980 la Charte de l'Économie Sociale définissant les principes et les valeurs de cette troisième voie.

1981, le gouvernement socialiste crée la **Délégation interministérielle à l'Économie Sociale** (DIES). C'est le premier décret reconnaissant l'économie sociale. Il sera suivi par la loi de 1983 créant l'**Institut de développement de de l'économie sociale** IDES.

2000, le CNLAMCA se transforme en CEGES.

2014, la loi Hamon substitue au CEGES la chambre française de l'ESS (ESS France). Elle assure au plan national, la représentation et la promotion de l'ESS.

2017, création du Haut Commissariat à l'ESS et à l'Innovation sociale.

Une recomposition du champ de l'ESS.

La plupart des coopératives et des grandes SCOP disparaissent dans les années 80. Le renouveau passe par la création de petites coopératives de consommation de proximité ainsi que par de nouvelles SCOP dans les services.

Trois grands groupes bancaires coopératifs s'affirment : Crédit Agricole ; groupe Caisses Populaires –Caisses d'Épargne (incluant le Crédit Coopératif) ; Crédit Mutuel. Une nouvelle banque – la NEF (Nouvelle Économie Fraternelle) promeut une finance patiente et solidaire.

De nouvelles formes coopératives apparaissent : coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui font reconnaître le statut d'entrepreneur-salarié ; sociétés coopératives d'intérêt collectif (reconnues par une loi de 2001) qui instaure le multi-sociétariat (salariés et usagers au minimum).

Les mutuelles de santé se concentrent (de 3000 en 1970, leur nombre passe à 450 en 2014) ; elles sont concurrencées par les sociétés lucratives d'assurance.

Les associations locales se multiplient : le nombre de créations explose (de 30 000 par an dans les années 1970 à 75 000).

De nouvelles formes de solidarité émergent sur les territoires : épiceries sociales et solidaires, habitat participatif ou intergénérationnel, mutuelles villageoises.... Tandis que les associations d'action sociale sont encouragées à constituer des groupements sociaux et médico-sociaux.

Loi Hamon du 31/7/2014

- Reconnait l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique
- Définit son périmètre à partir des organisations statutaires auxquelles s'ajoutent les entreprises lucratives d'utilité sociale inscrivant certaines règles dans leurs statuts,
- Institutionnalise les organes représentatifs de l'ESS : Chambre française de l'ESS et Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CN CRESS).
- Instaure un guide de bonnes pratiques pour améliorer l'exemplarité de l'ESS,
- Définit l'innovation et l'utilité sociales
- Renforce la place de l'ESS dans le développement des territoires (conférences et stratégies régionales, encouragement à la commande publique...).

La banalisation

La loi bancaire de 1984,

la réforme du code de la mutualité en 1985 puis les lois Sapin sur le rapport entre associations et collectivités publiques, conduisent à une mise en concurrence des acteurs de l'ES, avec une baisse des subventions publiques.

« Certains alignent leur stratégies sur celles des entreprises classiques : standardisation des produits, logique de croissance.... Ceci s'observe autant dans les petites structures (secteur culturel ou de l'insertion) que dans les grandes mutuelles de santé ou les coopératives bancaires ».

Sophie Swaton, L'ESS, chap. 10.



Figure féminine Madeleine HERSENT 1948-2015



Madeleine Hersent est sociologue et engagée pour la promotion des idées et valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Elle a toujours combattu l'injustice faite aux femmes et la société de consommation qui abrutit au profit d'une économie solidaire qui libère. Elle est auteure de nombreux ouvrages.

Ses engagements

Elle a participé à la fondation et à la direction de plusieurs organisations de l'ESS :

- **L'ADEL**, (Agence de Développement de l'Economie Locale) dont l'objectif central est « de faire (re)connaître les capacités de tous les publics à porter des initiatives économiques porteuses de solidarité. »

- **L'IRES**, (Institut de Recherches Economiques et Sociales) organisme « au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs » a pour fonction de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale.

- **Le MES**, Mouvement pour l'Economie Solidaire, il vise à développer l'économie comme un moyen au service d'un projet de société basée sur des valeurs de solidarité, de partage et de réciprocité.

- Le groupe "**femmes et ESS**".

Sa préoccupation est alors de rendre visibles les initiatives de développement local. Elle soutient notamment celles des femmes de quartiers populaires. Convaincue que **l'économie solidaire n'est pas un secteur spécifique d'activité économique mais un principe politique de démocratie et de justice sociale, transversal et applicable à l'ensemble de la société**, elle encourage à la fois l'autonomie des femmes pour échapper à la dépendance financière et leur organisation au sein de collectifs solidaires.

A propos de l'égalité femmes hommes dans l'ESS

« De nombreuses initiatives de femmes émergent dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire, mais elles ont du mal à être reconnues et à se développer alors qu'elles tissent de nouvelles manières de faire et préfigurent une autre société.

Elles sont soucieuses de l'intérêt général et répondent souvent à des besoins sociaux mal couverts et en cela rejoignent la critique d'un système capitaliste uniquement centré sur la propriété. De nombreuses initiatives existent dans le « care »: garde d'enfants, services collectifs d'intérêt général comme restauration, solderie, laverie.

Ces initiatives féminines ont du mal à se faire reconnaître dans un milieu largement masculin où les rapports au pouvoir sont constants. Beaucoup d'hommes cumulent des fonctions de présidents d'association, de responsables de mutuelle et vivent mal l'arrivée de femmes dans leurs territoires protégés. **L'égalité femmes hommes devient un enjeu majeur pour renouveler les formes démocratiques et développer de nouvelles pratiques plus démocratiques.**

Il ne s'agit pas de prendre le pouvoir aux hommes mais de se battre pour une autre société où les rapports sont plus égalitaires. Les femmes veulent souvent changer la vie quotidienne ici et maintenant et c'est pourquoi elles se lancent dans l'aventure de la création d'activité. Ces initiatives traduisent d'autres manières de faire, d'autres formes d'organisation plus démocratiques, plus égalitaires et plus collectives. »

Madeleine Hersent et François Lille



Depuis le retour de l'utilisation du terme économie sociale (puis économie sociale et solidaire), sa définition fait l'objet de multiples interprétations ; les chercheurs français se « disputent » sur la manière de nommer ces « entreprises collectives au service de l'Homme » (Desroche 1977, *Charte de l'économie sociale*, 1980) ; ce qui les conduit à en définir des périmètres différents.

Economie sociale, démocratie économique, coopération

Sous l'influence de **M. Rocard**, la création de la Délégation à l'**Economie sociale** en 1981 s'appuie sur le périmètre « *des mutuelles et coopératives ainsi que des associations dont l'activité de production les assimilent à ces organismes* », dans une perspective de démocratie économique en appui à l'économie publique. J.F Draperi s'appuie sur la tradition coopérative pour promouvoir une nouvelle « république coopérative » (2012) et aborder l'économie sociale (2014) .

Tiers secteur ou secteur sans but lucratif

J. **Delors** (1979) et A. **Lipietz** (2001) adoptent une approche décalée car ouverte à toutes les initiatives locales innovantes, en particulier écologiques, inclassables dans le champ strictement « privé » ou « public » ; ils les intègrent dans un « tiers secteur » « ni public ni privé ». L'opinion publique va rapidement retenir le slogan « ni, ni ».

A l'inverse, E. **Archambault** (1996) reprend la définition anglo-saxonne plus restrictive du « **secteur sans but lucratif** » car limitée aux associations et fondations réputées non commerciales, donc non lucratives (selon le modèle anglo-saxon), excluant donc les coopératives.

Entrepreneuriat social

Dernier venu (2010), l'**entrepreneuriat social**, organisé dans le Mouvement des Entrepreneurs Sociaux (MOUVES) met l'accent sur la finalité sociale de l'entreprise quel que soit son statut et son mode de fonctionnement.

Il s'attache à rendre ces entreprises d'utilité sociale (et d'action sociale) « performantes », notamment en les inscrivant plus fortement dans le marché et la relations aux entreprises lucratives.

Le MOUVES entend développer une gestion « rationnelle et efficace » sur les modèles enseignés dans les écoles de commerce.

Economie solidaire, associations locales

A partir d'une critique de cette économie sociale jugée trop banalisée et trop peu « solidaire », J.L. **Laville** introduit le nouveau concept d'**économie « solidaire »** (1994) afin de rendre visibles toutes les « entreprises sociales » (dans la lutte contre l'exclusion, la culture, l'environnement...) qui « réencastrent l'économie dans le social » en « hybridant » des ressources monétaires et non monétaires, privées et publiques.

Dans ses directives, l'Union Européenne cherche à concilier les différentes cultures nationales. Elle parle alors à la fois d'économie sociale, d'entreprise sociale et d'entrepreneuriat social ; mais ses orientations sont fortement imprégnées de la culture individualiste et concurrentielle.



Quelle est la nature de l'ESS ? Quel rôle joue-t-elle et devrait-elle jouer ?

Généralement reconnue pour ses rôles réparateur, intégrateur, gestionnaire et innovateur, elle l'est beaucoup moins pour ses dimensions de régulation et de transformation socio-économiques.

Deux courants de pensée

Pour certains, c'est un simple **ensemble d'entreprises** ayant des caractéristiques particulières lui permettant de « corriger » les effets sociaux et économiques négatifs de notre mode de développement. C'est une **vision déterministe** qui rend l'ESS totalement dépendante de l'évolution économique et sociale dominante.

Pour d'autres, c'est un **mode d'action collective** qui refuse la fatalité et propose de construire un autre mode de développement plus démocratique et solidaire. C'est alors une **vision volontariste** qui s'appuie sur un projet de société.

Rôle réparateur

C'est le plus reconnu par les Pouvoirs publics : prise en charge et accompagnement des groupes sociaux considérés comme insuffisamment productifs et solvables (les « exclus »), des activités « délaissées » car non suffisamment rentables et des territoires marginalisés dans le processus de mondialisation et métropolisation. Cette fonction réparatrice (l'ESS s'affirme comme une économie « au service de l'Homme ») est souvent négligée par la composante la plus marchande de l'ESS qui craint de se voir elle-même renvoyée aux seules politiques sociales.

Rôle intégrateur

Il consiste à faire accéder les populations non solvables aux différents marchés (travail, consommation, argent) en les organisant différemment.

Rôle gestionnaire

Il est de plus en plus reconnu, notamment par sa contribution au développement économique (en part de PIB) dans certains secteurs d'activité limités, conduisant à son intégration dans les politiques « de droit commun » au risque de nier ses spécificités quand le droit commun est construit sur l'unique base des sociétés lucratives et de la concurrence au détriment de la non lucrativité (ou lucrativité limitée) et de la coopération.

Rôle innovateur

Aujourd'hui, en période de fortes mutations, il est de plus en plus mis en avant, notamment pour concevoir de nouvelles activités qui, pourront ouvrir de nouveaux marchés au profit des entreprises lucratives quand elles seront structurées et solvabilisées.

Rôle régulateur

Il est très peu valorisé alors que l'économie devient de plus en plus cyclique et que les inégalités s'accroissent. Le contrôle démocratique, les règles de redistribution (interne et externe) comme les réserves impartageables permettent en effet de « tempérer » les excès de la lucrativité (pics de croissance comme creux de dépression).

Pendant la crise financière de 2008, les banques coopératives ont moins diffusé de produits « toxiques » ; les grandes entreprises d'ESS ont généralement une croissance plus régulière que leurs concurrentes ; les mutuelles pèsent sur leur secteur par le rapport qualité-prix des produits proposés à leurs adhérents.

Rôle transformateur

Il est le plus souvent nié, car les Pouvoirs publics considèrent que ses formes d'organisation, (si elles sont pertinentes pour la réparation et l'innovation), ne sont pas « efficaces » pour structurer durablement des activités économiques.

La démocratie comme l'utilité sociale sont vues comme des freins à la « performance » mesurée par des évaluations purement monétaires (chiffres d'affaires et bénéfices), et non par le bien être de la population.



Source : <http://www.mutuelledesmotards.fr/>

Créée par les motards, pour les motards, la Mutuelle des Motards est d'abord née en réaction aux tarifs prohibitifs pratiqués par les assureurs dépassés par l'accidentalité moto.

Sans soutien politique et financier, sans l'appui d'une corporation, c'est dans la rue qu'elle a vu le jour, à l'initiative de la FFMC (fédération française des motards en colère), et grâce à la mobilisation de 40 000 motards. Un cas unique dans l'histoire de l'assurance.



L'AMDM, Une belle histoire

La moto, une démocratisation récente

Vers 1970, on dénombre à peine 200 000 motards en France lorsque débarquent sur le marché européen les premiers gros cubes japonais. La démocratisation de la moto est désormais en marche.

Nombre d'accidents record et la répression

Vers 1980, 800 000 « blousons noirs » sillonnent un pays plus que jamais méfiant de sa propre jeunesse. Confrontés à une accidentalité record, les pouvoirs publics mettent en place les toutes premières mesures de sécurité routière (limitations de vitesse, port de la ceinture et du casque obligatoires, répression de l'alcoolisme). En même temps, ils choisissent de réprimer. Et les assureurs suivent. Leurs premières réponses aux accidents des motards sont l'exclusion par le tarif et la résiliation arbitraire.

En 1981, comme la plupart des compagnies d'assurance, l'UAP ne garantit plus le vol, pas plus que les AGF pour les 2-roues d'une valeur supérieure à 3 000 francs (457 €). Les motards âgés de moins de vingt-cinq ans sont systématiquement refoulés. Certaines mutuelles d'assurance suivent. En plus, les primes annuelles atteignent souvent 50% du prix d'achat d'une moto de moyenne cylindrée, et représentent jusqu'à quatre mois de salaire pour un smicard.

Motards en colère

Les motards décident de se prendre en main. Il faut 10 millions de francs (1,5 M€) pour créer une mutuelle. Mais jamais une mutuelle d'assurance n'a vu le jour sans soutiens politiques et financiers, et sans s'appuyer sur une corporation : instits, artisans, taxiteurs...

Assurance moto, un métier que la FFMC va inventer en créant la mutuelle des motards

En 1983, les 10 millions sont là, collectés chèque par chèque, dans les rassemblements motards ou dans la rue. Du coup les grandes mutuelles d'assurance lui apportent leur soutien. Mais le métier d'assureur moto reste à inventer. La Mutuelle des Motards révolutionne d'emblée la classification des motos, non plus répertoriées et tarifées par cylindrées, mais en fonction de la vocation réelle des machines : un schéma repris, depuis, partout.

La prévention

Dans le cadre de son offre

« prévention comprise », la Mutuelle des Motards met l'accent sur l'information et la formation de ses sociétaires, et plus généralement de tous les conducteurs de 2-roues à moteur.

Un fonctionnement démocratique

L'assureur, en fait, c'est le motard. Les sociétaires sont directement consultés sur les orientations de la Mutuelle. **Une participation collective** qui se matérialise chaque année à l'occasion des assemblées régionales et de l'assemblée générale, selon le principe du mutualisme d'assurance.

La Mutuelle des Motards est la propriété indivisible de ses sociétaires, à la fois individuellement assurés et collectivement assureurs. Contrairement aux sociétés de capitaux, l'entreprise n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les excédents permettent de financer des baisses de tarifs, la conception de nouveaux produits d'assurance, ou l'amélioration du service.



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée

Période 5 : 1976– 2020

Source : d'après *La solution coopérative*, Pierre Liret, Ed. Les petits matins 2016

Le groupe Crédit Mutuel fait partie des cinq plus grandes banques françaises. En 2014 il pesait 15% du marché français en termes de dépôts, 17% en termes d'encours de crédits, 30 millions de clients dont 28 millions de particuliers et plus de 70 000 salariés. Que reste-t-il du caractère coopératif de entreprises devenues multinationales ?

Historique

1843, Raiffeisen, militaire allemand, constate les méfaits de l'usure sur les emprunteurs. En réponse, il crée en 1849 la Société de secours aux agriculteurs démunis, société charitable s'appuyant sur les citoyens aisés qui se portent caution. L'association achète le bétail, le confie aux paysans, puis prête de l'argent à bas taux pour l'achat de matériel, de terrains ou de bâtiments. Elle accepte même les dépôts. C'est la première coopérative allemande.

Jusqu'en 1962, l'évolution du Crédit mutuel résulte de l'aider au monde rural à sortir de la pauvreté et à trouver des conditions de vie acceptables. Mais les années 60 marquent un tournant pour toutes les autres banques. C'est le début de la course aux parts de marché, aux gains de productivité, à l'expansion et à l'innovation qui ont abouti à l'industrie bancaire, assurantielle et financière actuelle. Le CM résistera toujours aux sirènes de la cotation en Bourse.

En 1962, une loi confie la mise en place de prêts aux agriculteurs au Crédit agricole. Le CM se spécialise alors dans le financement du logement.

En 1967, les comptes bancaires commencent à se démocratiser. Le CM se lance dans les prêts aux particuliers.

A partir de 1971, le réseau s'informatise, se rationalise. De nombreuses caisses locales fusionnent. Pendant 25 ans, le CM connaît un essor incomparable à l'échelon national et international ce qui dilue le modèle mutualiste traditionnel.

En 2008, la crise financière n'a pas affecté le Crédit mutuel qui n'avait pas de produit toxique.

Exemple 2 Coopérative Le Crédit Mutuel



Une banque toujours coopérative ?

Facteurs favorables à la coopération

Une banque coopérative repose d'abord sur les dépôts de ses sociétaires et pas sur les apports ou soutiens financiers d'actionnaires extérieurs.

Chaque client d'une caisse de Crédit mutuel peut devenir sociétaire de sa caisse locale. C'est alors un partenaire qui fait le choix d'une banque différente et qui partage ses valeurs. Le sociétaire est convié chaque année à l'assemblée générale de sa caisse. Il a un droit de vote selon le principe « un homme une voix ». Tout sociétaire peut poser sa candidature au conseil d'administration. Il suffit de 15€ pour souscrire une part sociale et devenir sociétaire.

Le Crédit mutuel se distingue peu de ses concurrents dans sa recherche du plus grand profit possible. Mais il s'en distingue dans sa gestion long termiste, sa défiance envers les marchés boursiers, son ancrage local, l'affectation de ses résultats tournée vers les fonds propres et sa politique de rémunération qui privilégie le fixe sur le variable.

Facteurs défavorables à la coopération

La croissance nécessaire

La diversification des activités est une réponse aux besoins. Positionné sur le prêt à l'agriculture puis à l'habitat, le CM s'est diversifié vers le crédit à la consommation, les assurances, etc.

La recherche d'économies d'échelle : plus on a de clients, plus les coûts sont répartis donc on propose des services à moindre tarif et on augmente sa capacité d'investissement.

La concurrence pousse à la croissance : pour ne pas perdre des parts de marché on doit en gagner. Il faut aussi éviter d'être absorbé par une autre banque. Pourtant des opérateurs en bonne santé comme La Nouvelle Economie Fraternelle (NEF), sont témoins que d'autres stratégies sont aujourd'hui possibles.

La démocratie insuffisante

Malgré un ancrage local, les enjeux sont définis par les dirigeants nationaux, et non par les élus.

La rémunération excessive des dirigeants

Le président du groupe Crédit mutuel est le 2ème banquier le mieux payé de France.



RESSOURC'ESS

Le portail de l'Economie Sociale et Solidaire à l'Ecole

*L'histoire de l'ESS, continuités et renouvellements,
dispositif d'apprentissage collaboratif 2020 Lycée*





Nous construisons La Cagette : supermarché à but non lucratif, ouvert à tous, dont les membres travaillent trois heures par mois et sont les seuls propriétaires, les seuls décisionnaires et les seuls clients.